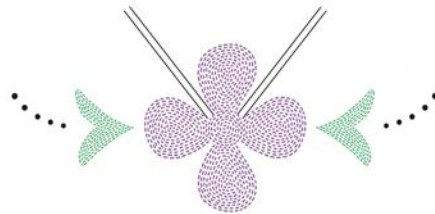


National Inquiry into  
Missing and Murdered  
Indigenous Women and Girls



Enquête nationale  
sur les femmes et les filles  
autochtones disparues et assassinées

**Enquête nationale sur les femmes et les filles  
autochtones disparues et assassinées  
Processus de consignation de la vérité  
Première partie : consignation des déclarations  
Hôtel Sheraton  
Saint John's (Terre-Neuve-et-Labrador)**



**PUBLIC**

**Mardi 16 octobre 2018**

**Déclaration - Volume 509  
Daniel Benoit,  
En lien avec Judy Benoit**

**Déclaration recueillie par Chanel Blouin**

---

**INTERNATIONAL REPORTING**

**41-5450 Canotek Road, Ottawa (Ontario) K1J 9G2**

**Courriel : [info@irri.net](mailto:info@irri.net) – Téléphone : 613 748-6043 – Télécopieur : 613 748-8246**

## II

### AVERTISSEMENT

Cette transcription publique contient des informations qui, même si elles ne sont pas requises par une autre loi, ont été caviardées en vertu de la règle 55 du document *Orientation juridique : Règles de pratique respectueuses*, qui prévoit que « La Commission a le pouvoir de caviarder l'information personnelle de nature sensible lorsqu'elle n'est pas essentielle au témoignage avant la transmission de l'information aux parties. Lorsqu'elle divulguera ce type d'information, l'Enquête nationale tiendra compte à la fois de l'intérêt public et du préjudice qui pourrait être causé à la personne dont il est question. »

III

Table des matières

Déclaration - Volume 509

Le 16 octobre 2018

Témoin : Daniel Benoit

PAGE

Déclaration de Bridget Daniel Benoit. . . . . 1

Attestation de la sténographe ... . . . . .82

Responsable de consignation des déclarations : Chanel Blouin

Documents déposés avec le témoignage : aucun.

1 Saint John's, Terre-Neuve

2 --- Début de la séance le jeudi 16 octobre 2018.

3 **MME CHANEL BLOUIN** : Je m'appelle  
4 Chanel Blouin, je suis responsable de consignation des  
5 déclarations pour l'Enquête nationale sur les femmes et les  
6 filles autochtones disparues et assassinées à Saint John's,  
7 Terre-Neuve, nous sommes le 16 octobre 2018, il est 9 h 59.  
8 Aujourd'hui, je m'entretiens avec Daniel Benoit, de la  
9 Première Nation Qalipu, qui réside à Stephenville. Il est  
10 ici pour dire sa vérité concernant sa mère, Judy Benoit.  
11 Elle a été assassinée le 23 juillet 1997 à Port-au-Port. Il  
12 est aussi ici pour partager sa vérité en tant que  
13 survivant. Vous êtes ici de votre plein gré afin de faire  
14 part de votre vérité concernant Judy Benoit, votre mère, et  
15 pour faire part de votre vérité personnelle en tant que  
16 survivant. Acceptez-vous l'enregistrement vidéo et audio de  
17 votre vérité?

18 **M. DANIEL BENOIT** : Oui.

19 **MME CHANEL BLOUIN** : OK.

20 **M. DANIEL BENOIT** : Donc l'histoire de ma  
21 mère -- vous savez, le meurtre a eu lieu le  
22 23 juillet 1997. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu  
23 de problèmes avant cette date. Lorsque j'étais enfant, mon  
24 père, Dale Ogden, était un homme très violent qui

1 souffrait, vous savez, d'abus de drogues et il n'a jamais  
2 vraiment -- il n'était pas un être humain normal.

3 Il devait contrôler tout le monde, qu'il  
4 s'agisse d'un enfant, d'une femme ou même d'un autre homme.  
5 Donc mon enfance, il y avait moi et ma sœur. J'ai une sœur  
6 de sang. On a beaucoup souffert d'abus quand on était  
7 petits. Vous savez, nous avons été témoins -- enfin, ma  
8 sœur était trop jeune alors j'ai personnellement été témoin  
9 de beaucoup d'abus envers ma mère, d'abus verbaux et  
10 physiques. Je ne peux pas vraiment dire grand-chose sur les  
11 abus sexuels, mais je suis sûr qu'il y a probablement eu  
12 des problèmes à ce sujet également.

13 Quand j'étais enfant, je -- je me souviens  
14 qu'il rencontrait d'autres femmes pendant qu'il était avec  
15 ma mère, mais il m'a aussi dit à maintes reprises qu'il  
16 allait faire du mal à ma mère. Quand et où, il ne me l'a  
17 jamais dit, mais je me souviens d'avoir été dans le camion  
18 avec lui, parce qu'il travaillait avec [Employé] à l'époque  
19 à Stephenville, et il s'est toujours fait un devoir de me  
20 rappeler que cela allait -- cela allait se produire. Et  
21 quand j'étais enfant, je ne savais jamais, vous savez, la  
22 différence entre ce qu'il disait et ce qu'il voulait  
23 vraiment dire parce que je n'avais que trois ou quatre ans.

24 C'était donc le genre d'homme qui semblait  
25 être tout à fait courtois. Il savait comment dire les



1                   **M. DANIEL BENOIT** : Elle a toujours senti  
2                   qu'il y avait quelque chose qui n'allait pas chez lui. Je  
3                   ne sais pas si c'était juste son intuition, mais elle n'a  
4                   jamais vraiment créé de liens avec cet homme.

5                   Au fil des années, il devenait de plus en  
6                   plus physique avec ma mère, alors elle a décidé de demander  
7                   une ordonnance de protection. Et pendant une courte  
8                   période, nous avons passé un peu de temps à la Willow  
9                   House, à Corner Brook, mais je me souviens d'avoir parlé à  
10                  ma tante en grandissant et elle m'a dit qu'après quelques  
11                  nuits passées à la Willow House, ma mère avait eu un  
12                  incident un soir où elle avait eu l'impression qu'on la  
13                  surveillait et elle avait eu la confirmation quand elle  
14                  avait vu par la fenêtre un véhicule presque comme le sien  
15                  passer devant là où nous étions et elle a su à ce moment-là  
16                  qu'il savait où nous étions.

17                  Elle a donc décidé de quitter la Willow  
18                  House et la protection de la Willow House et nous sommes  
19                  rentrés chez nous.

20                  Peu de temps après, je -- la chronologie est  
21                  un peu floue pour moi parce que j'étais très jeune, mais la  
22                  nuit du 23 juillet 1997 est la nuit où le meurtre a eu  
23                  lieu. Et ma mère avait toujours une hache sur son patio  
24                  qu'elle utilisait pour fendre le bois et d'autres choses  
25                  comme ça. Et, vous savez, cette ordonnance de protection

1           était toujours en vigueur, donc il n'avait aucune raison  
2           d'être près de nous à ce moment-là. Malgré ça, tous les  
3           soirs, il faisait des allers-retours dans la rue. Il se  
4           garait sur la colline de l'église et surveillait la maison.  
5           Et il y a toujours eu une belle, grande église à Port-au-  
6           Port. Elle est toujours là aujourd'hui, juste en face de  
7           notre allée. Et c'est là qu'il se garait pour voir ce qui  
8           se passait. Je ne sais pas s'il essayait de voir si elle  
9           était dans une relation avec un autre homme ou -- je  
10          suppose que c'était juste une question de contrôle.

11                         Donc cette nuit-là il a décidé de prendre  
12          l'initiative d'entrer dans notre maison et je me souviens  
13          qu'il est entré dans ma chambre et quand il m'a réveillé,  
14          il m'a dit, « Il y a un chien dans la maison et il essaie  
15          de blesser maman ». Et il devait le tuer. C'était son  
16          excuse. Alors il m'a réveillé et il m'a conduit hors de ma  
17          chambre et quand je suis sorti dans le couloir, il est  
18          entré dans la chambre de ma mère et c'est là que les choses  
19          ont tourné au drame, jamais de la vie je n'aurais pu  
20          imaginer que c'était ce qui allait arriver.

21                         Et il avait pris cette hache de l'extérieur  
22          et l'avait transportée à l'intérieur et il me disait même  
23          qu'il y avait un chien, vous savez, dans la maison et qu'il  
24          devait tuer ce chien. Le chien étant ma mère. Et elle était  
25          au lit et il est entré et l'a battue immédiatement pour



1 qu'elle se réveille en étant battue, vous savez,  
2 physiquement avec son poing. Je veux dire, il lui a cassé  
3 le nez. Vous savez, elle s'est réveillée, elle criait, elle  
4 essayait de le repousser. Vous savez, elle s'est levée,  
5 elle a essayé de, vous savez, de sortir de la pièce. Il a  
6 fini par la rattraper, vous savez.

7 Et je regarde ça et je vois ma mère donner  
8 des coups de pied et crier pour sa vie et c'est là qu'il a  
9 commencé à utiliser la hache comme -- comme une arme. Et il  
10 l'avait frappée si fort à -- à la tête, vous savez, c'était  
11 pendant un très court instant que j'ai eu à écouter ces  
12 cris et voir ces images horribles dans ce couloir par la  
13 fenêtre de sa chambre -- par la porte de sa chambre. Et  
14 après un court instant, je veux dire, elle -- elle a été  
15 battue très, très violemment. Je veux dire, si vous pouvez  
16 imaginer, vous savez, l'arrière d'une hache ou l'avant  
17 d'une hache, vous savez, les blessures que vous pouvez  
18 infliger à la tête et au corps de quelqu'un.

19 Une fois que les cris et les pleurs et tout  
20 ça avaient cessé, il est sorti de cette chambre et il est  
21 allé dans la salle de bains pour se nettoyer et il a pris  
22 ma main et il est allé dans la chambre de ma sœur où elle -  
23 - je veux dire, ma sœur avait seulement un an et demi. Elle  
24 était dans son berceau en train de pleurer parce qu'elle  
25 s'était réveillée à cause du bruit de ma mère qui se

1       battait pour sa vie dans cette chambre. Et il nous a  
2       emmenés et il a quitté la maison.

3               Et je me souviens que c'était une de ces  
4       nuits -- c'était presque trop parfait pour que quelque  
5       chose d'aussi horrible arrive. Vous savez, c'était une nuit  
6       -- une nuit claire. Vous pouviez compter chaque étoile dans  
7       le ciel. Il n'y avait pas le moindre vent. Et de la maison  
8       de ma mère, nous étions sortis de l'allée à pied et peut-  
9       être qu'à environ 500 mètres en bas de la route, il y avait  
10      l'allée d'une vieille remise qui était sur le côté droit de  
11      la route. Et c'est là qu'il avait garé sa voiture pour que  
12      personne ne sache qu'il était à la maison.

13              Il nous a donc mis dans le -- vous savez, il  
14      a verrouillé toutes les portes, vous savez, il a laissé le  
15      corps de ma mère là de sang-froid et nous a mis dans la  
16      voiture et il s'est en fait rendu à sa maison qui était à  
17      Kippens.

18              Cette nuit-là, il a réussi à cacher l'arme  
19      du crime et on ne l'a jamais retrouvée. Ils n'ont jamais  
20      trouvé où elle était. J'ai, encore aujourd'hui, une idée de  
21      l'endroit où je pense qu'elle est parce que je l'avais vu  
22      placer des repères sur des arbres dans des zones où  
23      personne ne s'attendrait à les trouver. Encore aujourd'hui,  
24      j'ai en tête de retourner là-bas avec un détecteur de  
25      métaux pour voir si je ne peux pas trouver quelque chose.

1                    Mais le lendemain matin, une fois que tout  
2                    ça était passé, il est revenu à la maison. Et étant le  
3                    genre d'homme qu'il était, le meurtre ne le perturbait pas.  
4                    Bien que ce qu'il a fait cette nuit-là soit absolument  
5                    horrible, il n'était pas perturbé du tout. Il s'est  
6                    réveillé comme moi aujourd'hui. Aucun souvenir de ce qu'il  
7                    avait fait.

8                    Quand nous sommes arrivés à la maison, il a  
9                    appelé. Évidemment, il n'y a pas eu de réponse. Il a frappé  
10                    à la porte. Personne n'est venu ouvrir. Il savait ce qu'il  
11                    avait fait. Nos voisins ne savaient pas ce qu'il avait  
12                    fait. Nos voisins, [Voisine], elle -- elle nous aimait  
13                    comme si nous étions ses propres enfants. Et il a commencé  
14                    à paniquer. À feindre la panique en quelque sorte. Parce  
15                    qu'il était ce genre de personne, il savait comment jouer  
16                    le jeu. Et il est allé voir s'il pouvait emprunter une  
17                    échelle parce qu'il y avait une fenêtre à l'arrière de la  
18                    maison qui donnait directement dans sa chambre.

19                    Donc, sachant ce qu'il avait fait, il est  
20                    allé chercher cette échelle et a grimpé sur l'échelle et il  
21                    y avait le corps de ma mère allongé à côté de son lit et la  
22                    chambre était dans un désordre total parce qu'il avait  
23                    littéralement battu ma mère à mort dans cette pièce donc  
24                    vous pouvez imaginer le désordre qui s'y trouvait.

25                    **MME CHANEL BLOUIN** : Vous étiez là le matin?

1                   **M. DANIEL BENOIT** : Oui, j'étais là.

2                   **MME CHANEL BLOUIN** : Comme, avec l'échelle?

3                   OK.

4                   **M. DANIEL BENOIT** : Et il est monté et il a  
5                   vu ça. Et il m'avait déjà fait regarder ce qui s'était  
6                   passé cette nuit-là. Au lieu de me laisser dans ma chambre  
7                   ou de fermer la porte et d'aller faire ce qu'il voulait, il  
8                   m'a réveillé pour que je puisse en être témoin. Il a décidé  
9                   de me faire grimper à l'échelle avec lui le lendemain  
10                  matin. Donc, je l'avais déjà vue cette nuit-là, mais la  
11                  dernière fois que j'ai vu ma mère, c'est quand j'ai grimpé  
12                  l'échelle et que j'ai vu son corps couché dans cette flaque  
13                  de sang près de son lit. Et je veux dire, cette pièce était  
14                  dans un sale état. Je veux dire, le lit dans lequel j'ai  
15                  dormi plusieurs fois avec eux était complètement couvert de  
16                  sang. Le sol était couvert de sang. Elle était face contre  
17                  terre avec tout ce sang, vous savez.

18                  J'ai donc dû assister à tout ce dont j'avais  
19                  été témoin la veille au soir. J'ai dû revoir tout ça. Et ça  
20                  m'a mis en état de choc. Parce que tout de suite après, je  
21                  veux dire, les voisins, vous savez, se sont précipités, ont  
22                  appelé les policiers, appelé les ambulanciers paramédicaux  
23                  et ils m'ont emmené chez eux immédiatement parce qu'ils  
24                  savaient que c'était probablement lui. Et ça ne le  
25                  perturbait pas du tout. Il a essayé d'entrer dans la maison

1 et a fait comme s'il avait des sentiments.

2 Mais quand les policiers sont arrivés, il a  
3 décidé de quitter la maison et il avait en fait garé sa  
4 voiture au sommet de la colline de l'église où il nous  
5 avait surveillés plusieurs fois et c'est là qu'ils l'ont  
6 arrêté.

7 Et quand j'étais chez [Voisine], la dernière  
8 image que je me rappelle avoir vue de ma mère, c'est  
9 lorsqu'ils l'ont sortie de cette maison sur une civière et  
10 qu'ils l'ont mise dans l'ambulance avec -- vous savez, dans  
11 une housse mortuaire.

12 Immédiatement après ça, j'ai été placé en  
13 garde à vue pour interrogatoire parce que j'étais  
14 évidemment témoin oculaire de ce qui s'était passé et ma  
15 sœur a été placée sous protection avec -- avec les services  
16 sociaux. Et, vous savez, tout l'événement était -- c'était  
17 horrible. La seule façon d'identifier ma mère, ils ne  
18 pouvaient pas -- ils ne pouvaient pas reconnaître son  
19 visage. Cela montre à quel point elle avait été battue.  
20 Elle avait un tatouage quelque part ici sur sa main,  
21 c'était des initiales ou une affaire de même, et c'est  
22 comme ça qu'ils ont identifié son corps, grâce à un  
23 tatouage qu'elle avait sur son avant-bras et un tatouage  
24 qu'elle avait sur sa main, mais vous ne pouviez pas  
25 imaginer -- vous ne pouviez -- vous ne pouviez pas

1 reconnaître la femme du soir précédent ce matin-là. Elle  
2 était juste -- elle a eu des funérailles avec cercueil  
3 fermé. Cela montre à quel point elle avait été battue.

4           Donc il a été -- il a été arrêté par la  
5 police. J'ai été interrogé. Ma sœur était prise en charge  
6 par les services de protection de l'enfance. Ma grand-mère  
7 avait été appelée et on l'avait informée de la mort de sa  
8 fille. Et vous savez, la première chose qu'elle -- qu'elle  
9 avait demandé, c'était « Où sont les enfants? » parce  
10 qu'elle craignait le pire aussi. Elle pensait qu'il nous  
11 avait peut-être fait quelque chose. Ce que je ne comprends  
12 pas encore aujourd'hui c'est la raison pour laquelle il ne  
13 l'a pas fait. Mais c'est le genre d'homme qu'il était. Il  
14 voulait nous faire souffrir le plus longtemps possible tout  
15 en nous enlevant la chose que nous aimions le plus et il  
16 voulait s'assurer qu'il n'y aurait aucun autre homme dans  
17 sa vie.

18           Quand ma grand-mère est arrivée chez  
19 [Voisine], j'étais assis par terre, car les ambulanciers  
20 paramédicaux et la police étaient à la maison pour faire  
21 leur travail. Et ma grand-mère est entrée et m'a demandé ce  
22 qui s'était passé. Et ma réponse c'était ce qu'il m'avait  
23 dit dans la chambre au sujet du chien. J'étais encore un  
24 enfant, je veux dire, j'étais en état de choc. Je --  
25 J'avais vu le corps de ma mère. Je l'ai vu se faire battre



1                   **M. DANIEL BENOIT** : J'ai vu le meurtre mais

2                   ---

3                   **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

4                   **M. DANIEL BENOIT** : --- j'étais en état de  
5                   choc, pour une raison ou pour une autre, le chien m'est  
6                   resté dans la tête. Et ils ont dit, « D'accord, on va te  
7                   faire dessiner ce que tu as vu ». Vous savez, je veux dire,  
8                   j'avais quatre ans, alors qu'est-ce qu'un enfant de quatre  
9                   ans va bien pouvoir dessiner d'un meurtre? Mais j'ai en  
10                  fait dessiné la chambre de ma mère et le corps d'une femme  
11                  allongée sur le sol avec une flaque de sang et un homme  
12                  debout tenant une hache. Et moi, debout dans l'entrée de  
13                  porte.

14                  Donc ils avaient la preuve, devant leurs  
15                  yeux, que j'avais bien assisté à ce meurtre. Ils n'ont pas  
16                  pu entrer dans les détails parce que, comme je l'ai dit,  
17                  j'étais en état de choc à ce moment-là, alors ils ont fait  
18                  ce qu'ils ont pu pour obtenir le plus d'informations  
19                  possible, mais en parallèle, Dale était aussi en détention  
20                  et il était -- ma grand-mère était allée au poste de police  
21                  et il était là à s'agiter et à hurler et il voulait la  
22                  voir. Ce qui est vraiment étrange parce qu'il savait ce  
23                  qu'il a fait. Il l'a fait d'une manière si horrible et  
24                  inhumaine et il agissait comme un homme qui avait perdu une  
25                  femme qu'il aimait et qui n'avait rien à voir avec ça.



1                   **MME CHANEL BLOUIN** : Donc il voulait la voir  
2                   -- il -- il jouait la comédie?

3                   **M. DANIEL BENOIT** : Exactement.

4                   **MME CHANEL BLOUIN** : OK.

5                   **M. DANIEL BENOIT** : Donc vous savez, ça a  
6                   duré un certain temps, vous savez, ces allers-retours, mais  
7                   même quand les funérailles ont eu lieu, même si ce n'était  
8                   pas des funérailles, vous savez, en paix, je -- je n'étais  
9                   même pas sous la garde de ma grand-mère ou de ma famille  
10                  pendant les funérailles de ma mère. Je n'étais même pas  
11                  devant dans l'église. J'étais à l'arrière sur les genoux du  
12                  travailleur social. Je n'ai même pas pu voir le reste de ma  
13                  famille pendant ces funérailles.

14                  Et comme je l'ai dit, c'était des  
15                  funérailles avec cercueil fermé à cause des coups qu'elle  
16                  avait reçus. Et je veux dire, c'était horrible pour  
17                  n'importe qui qui aurait vu ça. Et je veux dire, ce n'est  
18                  qu'au cours des deux dernières années, quand j'ai enfin  
19                  parlé de l'histoire, que les gens ont su exactement ce qui  
20                  s'était passé cette nuit-là et que ma famille a compris ce  
21                  qui lui était arrivé.

22                  Mais cela étant dit, lorsque Dale a été  
23                  condamné, le juge lui a dit -- et je veux dire, il avait  
24                  déjà un casier judiciaire pour introduction par effraction,  
25                  voie de fait, vol, fraude. Tout ce que vous voulez. Il

1        avait un long casier judiciaire. Et avec un meurtre si  
2        grave et si traumatisant pour moi à l'époque, la juge lui a  
3        dit qu'elle aurait pu lui donner aussi peu que dix ans pour  
4        le crime qu'il avait commis, mais qu'elle lui en donnerait  
5        14. C'est donc à cette peine qu'elle l'a condamné. Quatorze  
6        ans pour le meurtre de ma mère, une jeune femme pleine de  
7        potentiel.

8                    Et même jusqu'à ce jour, il a été remis en  
9        semi-liberté à trois reprises, dont une tout récemment. Et  
10       je me bats avec eux depuis parce qu'il a été libéré trois  
11       fois, qu'il a violé ses conditions de probation trois fois  
12       et qu'il a été remis derrière les barreaux, y compris au  
13       cours des deux dernières semaines. J'ai reçu un appel  
14       disant qu'il avait été mis en semi-liberté. Il allait être  
15       relâché dans la région de [Région] et j'étais au cinéma un  
16       soir et j'ai reçu un appel de cette région et ils m'ont  
17       dit, « Puis-je parler à M. Daniel Benoit, je vous prie? »  
18       J'ai dit, « Oui », vous savez, « c'est moi ». Et ils m'ont  
19       dit, je ne sais plus son nom, il m'a dit, « J'appelle du  
20       Centre national de surveillance ». Il a dit, « Je suis ici  
21       pour vous informer qu'un mandat d'arrêt a été lancé contre  
22       Dale Ogden ». C'était il y a à peine deux semaines. Ils ne  
23       m'ont jamais dit pour quel incident précis et j'attends  
24       toujours des réponses.

25                    Mais la fois d'avant, quand il a été

1 relâché, il a été placé dans une maison de transition et,  
2 vous savez, j'ai fait ce que j'ai pu en faisant des  
3 déclarations et en faisant part de ma propre douleur pour  
4 essayer de le garder derrière les barreaux, là où un homme  
5 comme ça devrait être, parce qu'il n'a pas appris la leçon  
6 et il l'a prouvé. Quand il est sorti, il avait créé un  
7 profil sur le site de rencontre Plenty of Fish. Il avait  
8 changé son nom, son identité. Il avait un cellulaire et il  
9 communiquait avec de nombreuses femmes. Il leur envoyait  
10 des messages, il les appelait. Et il y avait une femme qui  
11 était dans l'armée et il l'a rencontrée sur ce site de  
12 rencontres et, vous savez, c'est celle avec qui il est  
13 sorti le plus longtemps, il allait chez elle, il ne  
14 retournait pas dans cette maison de transition, il sortait  
15 dans des restaurants chics.

16 OÙ -- où trouvait-il l'argent pour tout ça,  
17 ça me dépasse. C'est encore un mystère à ce jour. Elle a  
18 dit qu'il avait toujours les poches pleines d'argent.  
19 Jamais -- jamais un incident. Il l'emmenait toujours dans  
20 les meilleurs restaurants, se conduisait en parfait  
21 gentleman, lui tirait sa chaise ---

22 **MME CHANEL BLOUIN :** Vous l'avez rencontrée?

23 **M. DANIEL BENOIT :** Ouais.

24 **MME CHANEL BLOUIN :** OK. Comment avez-vous su  
25 ça?

1                   **M. DANIEL BENOIT** : J'ai dû faire mes propres  
2 recherches.

3                   **MME CHANEL BLOUIN** : OK.

4                   **M. DANIEL BENOIT** : Et quand j'ai -- quand il  
5 a été placé en semi-liberté, je suis allé à la CBC et ils  
6 ont pris mon témoignage. Il a été diffusé à l'échelle  
7 nationale en moins d'une journée. Parce que quand ils ont  
8 enfin découvert que, vous savez, cet homme avait commis ce  
9 crime et que maintenant il était libéré. Cette histoire  
10 s'est donc répandue en moins de 24 heures. Des gens de tout  
11 le Canada m'appelaient pour des entrevues et des  
12 déclarations et -- je veux dire, mon visage était partout à  
13 la télé pendant -- pendant des jours et des semaines.

14                   Et cette femme était tombée sur l'article.  
15 Et il s'est avéré qu'elle le trouvait un peu étrange parce  
16 que même s'il était un vrai gentleman, elle l'a rencontré,  
17 il lui a dit qu'il travaillait dans -- dans la sécurité. Il  
18 a dit qu'il travaillait dans la sécurité. Et elle était  
19 militaire, alors elle s'est dit OK, vous savez, ils  
20 pourraient bien aller ensemble. Ils sont compatibles en  
21 quelque sorte. Mais elle a dit qu'il était très, vous  
22 savez, collant on pourrait dire. Il -- vous savez, il lui  
23 envoyait des messages plusieurs fois par jour, il -- si --  
24 vous savez, s'ils quittaient un restaurant, il l'appelait  
25 comme cinq ou six fois avant même qu'elle ne rentre chez

1 elle. Et il parlait tout le temps, vous savez, de ses  
2 enfants qui allaient à l'école et il -- il a inventé cette  
3 fausse vie qui n'a jamais existé.

4           Alors, il avait effectivement des enfants,  
5 oui, ma sœur et moi, mais cela ne correspondait pas à  
6 l'histoire qu'il racontait à cette femme. Et elle trouvait  
7 ça vraiment étrange. Comme, elle a toujours pensé que,  
8 comme, il lui mentait au sujet de quelque chose parce  
9 qu'elle venait le chercher, mais il --il ne se faisait  
10 jamais déposer devant cette maison de transition. C'était  
11 toujours à des endroits différents. Je suppose qu'il  
12 rentrerait à pied pour que personne ne le sache. Et elle se  
13 demandait, comme, pourquoi il devait revenir à certaines  
14 heures. Et il y a eu des moments où il a passé la nuit chez  
15 elle et où il a eu des rapports sexuels avec cette femme.

16           Donc, lorsque l'histoire a été publiée, elle  
17 est tombée sur cet article et son frère, je crois, était un  
18 agent de la GRC qui était de service le jour où ma mère a  
19 été tuée. Et il avait trouvé cet article et lui avait  
20 envoyé ce message en lui disant, « Est-ce que c'est l'homme  
21 avec qui tu sors? » Et elle ne voulait pas y croire parce  
22 qu'elle avait l'impression de sortir avec cet homme qui  
23 travaillait dans la sécurité, qui n'avait jamais eu de  
24 casier judiciaire ou autre. Il avait réussi à cacher ça à  
25 ce point.

1                   La dernière nuit, quand elle a fini par --  
2                   elle commençait à avoir très peur parce qu'il s'attachait  
3                   beaucoup à elle. Il commençait à être très contrôlant et  
4                   elle commençait à s'inquiéter. Donc la dernière fois qu'ils  
5                   sont allés au restaurant elle -- elle s'est adressée à lui  
6                   et lui a demandé s'il avait quelque chose à lui dire. Et il  
7                   avait en fait ces papiers pour sa semi-liberté qui  
8                   indiquaient qu'il pouvait quitter la maison de transition  
9                   et tout ce genre de choses. Et elle avait mentionné - elle  
10                  avait vu cet article et savait ce qu'il avait fait et elle  
11                  s'est adressée à lui. Et il lui avait montré les papiers et  
12                  donc, il avait admis qui il était et ce qu'il avait fait.

13                   Et elle se leva immédiatement et le quitta.  
14                  Et elle m'a dit qu'en une heure, je crois qu'il l'avait  
15                  appelée plus de 30 fois. Il ne voulait juste pas la laisser  
16                  tranquille. Et elle craignait tellement pour sa vie qu'elle  
17                  avait déménagé de Victoria à Ottawa avec sa fille et qu'une  
18                  entreprise de sécurité s'occupait de sa maison avant  
19                  qu'elle n'y retourne parce qu'elle était -- et elle avait  
20                  en fait communiqué avec la CBC et ils m'ont contacté pour  
21                  me demander si je voulais lui parler.

22                   Je l'avais donc appelée et elle voulait tout  
23                  savoir sur cet homme. Et tout ce que je lui avais dit était  
24                  exactement ce qu'il cachait. La -- l'histoire entre comment  
25                  il était avec ma mère et comment il était avec elle était

1 exactement la même. Et elle était terrifiée pour sa vie.  
2 Elle ne voulait pas retourner à Victoria avant d'être sûre  
3 qu'il était derrière les barreaux.

4 Et vous savez, tout cela étant dit, il a  
5 violé sa probation à de très nombreuses reprises. J'avais  
6 la liste des choses qu'il n'était pas censé faire. Il  
7 n'était pas censé avoir un cellulaire. Il n'était pas censé  
8 être sur un site de rencontres. Si - il était censé  
9 signaler toute relation sexuelle à son agent de probation.

10 Il s'avère que ---

11 **MME CHANEL BLOUIN :** Il ne signalait rien?

12 **M. DANIEL BENOIT :** Non, rien du tout. Il --  
13 comme, il ne se présentait pas à la maison de transition  
14 quand il était censé le faire. Et quand tout est réapparu,  
15 comme, cet article qui s'est répandu à l'échelle nationale  
16 a fait ressortir beaucoup d'informations cachées. Il  
17 s'avère que son agent lui a fourni le cellulaire et l'a  
18 inscrit sur le site de rencontres, lui a créé un compte.

19 **MME CHANEL BLOUIN :** Il a -- est-ce que son  
20 agent de probation a fait l'objet de, comme, d'une mesure  
21 disciplinaire?

22 **M. DANIEL BENOIT :** Pas d'après ce que je  
23 sais parce qu'après que l'histoire s'est répandue au niveau  
24 national -- j'ai essayé de me battre pendant longtemps pour  
25 obtenir une photo de cet homme parce que je savais que sa

1 date de sortie approchait et je ne ---

2 **MME CHANEL BLOUIN :** De votre père?

3 **M. DANIEL BENOIT :** Oui, et je ne savais pas  
4 à quoi ressemblait cet homme parce que cela faisait 14 ans  
5 que je n'avais pas vu son visage, donc il était évident  
6 qu'il avait changé. Mais il n'a pas beaucoup changé par  
7 rapport à -- quand j'ai finalement reçu la photo. Mais cet  
8 article a dû être diffusé à l'échelle nationale avant  
9 qu'ils ne me fournissent une photo. Mais pour le groupe qui  
10 était en lien avec lui, je ne sais pas si des mesures ont  
11 été prises pour ça. Je n'ai jamais rien entendu. Je ne sais  
12 pas s'ils ont été, vous savez, suspendus ou quoi que ce  
13 soit pour leurs actions sur ce qu'ils ont fait.

14 Il a de nouveau été mis derrière les  
15 barreaux parce qu'il avait encore commis une infraction, et  
16 tout cela à cause de mes découvertes, et cette femme avait  
17 encore très, très, très peur. Elle a fait une déclaration à  
18 la Commission des libérations conditionnelles au sujet de  
19 son incident, mais elle ne -- elle n'a pas voulu, vous  
20 savez, rendre ça public ou montrer son visage ou quoi que  
21 ce soit. Mais ---

22 **MME CHANEL BLOUIN :** Combien de temps a-t-il  
23 été remis en prison?

24 **M. DANIEL BENOIT :** Seulement un peu plus  
25 d'un an. Cela ne valait même pas vraiment la peine parce



1 qu'à la minute où il y est retourné, ils planifiaient déjà  
2 des cours et des choses pour qu'il ait des permissions de  
3 sortir avec escorte et ce n'était pas sérieux. Parce que,  
4 je veux dire, cet incident a prouvé -- et je -- je crois  
5 qu'il parlait à 16 autres femmes à l'époque. Je veux dire,  
6 ces nombreuses années en prison après avoir commis le  
7 meurtre de ma mère, ils l'ont libéré en pensant qu'il  
8 allait devenir, vous savez, un homme nouveau pour ainsi  
9 dire. Et il est retourné à ses anciennes habitudes. Ils  
10 l'ont donc remis en prison pendant un an et l'ont relâché  
11 en semi-liberté il y a quelques semaines, et un mandat  
12 d'arrestation a été lancé contre lui. Je veux dire, est-ce  
13 qu'il est de nouveau en train de s'en prendre à des femmes?  
14 Est-ce qu'il a retrouvé la femme qu'il -- vous savez, avec  
15 qui j'étais en contact, qui craignait pour sa vie? Je veux  
16 dire, c'est une des choses qui m'ont inquiété quand on me  
17 l'a dit pour la première fois parce que, évidemment, il  
18 sait probablement qu'elle a parlé parce que, vous savez, ça  
19 a été évoqué. Je veux dire, est-ce qu'il -- est-ce qu'elle  
20 est dans sa ligne de mire maintenant? Je veux dire, est-  
21 elle en danger? Vous savez, c'est une chose qui, je veux  
22 dire, est-ce qu'elle pourrait finir comme ma mère? Je veux  
23 dire, si cette histoire n'avait jamais été diffusée au  
24 niveau national, je veux dire, combien de temps aurait-il  
25 joué -- ce rôle avant, vous savez, que les choses

1 n'empirent et, vous savez, que je découvre qu'une autre  
2 femme avait été assassinée par les mains du même homme.

3           Donc, vous savez, je ne pense pas que le  
4 système prenne ça très au sérieux et que les gens qui  
5 travaillent pour eux fassent les bonnes évaluations parce  
6 que je sais pertinemment que le service de police de  
7 [Ville 1] avait même envoyé une déclaration qui n'appuyait  
8 pas sa libération dans la communauté. Ils ont juste -- la  
9 maison de transition dans laquelle il était allé n'a pas  
10 voulu le reprendre, alors ils ont dû trouver une autre  
11 maison de transition.

12           Alors, comment se fait-il qu'on dise toutes  
13 ces choses au sujet d'un individu et que vous le relâchiez  
14 quand même? Je veux dire, cet incident seul aurait dû  
15 prouver qu'il n'était pas prêt ---

16           **MME CHANEL BLOUIN :** Ouais.

17           **M. DANIEL BENOIT :** --- à être libre parce  
18 qu'il ne l'est vraiment pas. Il n'est pas stable. Il -- je  
19 ne pense pas que les 14 ans étaient une punition  
20 suffisante, premièrement. Parce que non seulement vous  
21 commettez un crime aussi horrible que ce qu'il a fait à ma  
22 mère, mais vous impliquez un enfant dans l'affaire et vous  
23 le forcez à être témoin de ce qui est arrivé à ma mère.  
24 Personne ne devrait jamais avoir à être témoin d'une chose  
25 pareille. Je veux dire, la plupart des gens passent leur

1           vie entière sans avoir à être témoins de quelque chose  
2           d'aussi grave. Alors, où est la punition pour ça?

3                       **MME CHANEL BLOUIN :** Quelle était la  
4           justification d'une si basse -- comme, pour si peu ---

5                       **M. DANIEL BENOIT :** Il n'y en a pas.

6                       **MME CHANEL BLOUIN :** --- d'années?

7                       **M. DANIEL BENOIT :** Il n'y a rien eu du tout.  
8           Rien n'explique pourquoi le nombre d'années prévues dans  
9           cette peine est si faible. Et je veux dire, je -- comme, je  
10          ne dis pas ça pour être sexiste, mais c'était une femme  
11          juge. Donc pour moi, je pense que c'était une sentence très  
12          injuste parce que -- et j'ai été surpris quand j'y suis  
13          retourné et que j'ai su ce qui s'était dit dans cette cour  
14          parce que, je veux dire, qu'est-ce que 14 ans? Je veux  
15          dire, la plupart des gens maintenant, vous prenez plus que  
16          ça pour une accusation de braconnage que si vous tuez  
17          quelqu'un. Donc je veux dire, vous devriez être puni pour  
18          le crime que vous avez commis. Et si vous impliquez des  
19          enfants ou toute autre personne, vous devriez aussi être  
20          puni pour ce que vous leur avez fait. Parce que j'étais  
21          vivant, oui, mais il y a eu des moments où j'ai pensé à me  
22          donner la mort à cause de ce dont j'avais été témoin. Donc,  
23          si je me suicidais, ce que je ne ferai pas parce que, vous  
24          savez, j'ai pris tout ça en main, mais si je m'étais  
25          suicidé à cause de ce que j'avais vu, il aurait été

1           responsable de ma mort.

2                           **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

3                           **M. DANIEL BENOIT** : Parce que je ne me suis  
4 pas suicidé à cause de quelque chose que je n'ai pas pu --  
5 vous savez, quelque chose que j'ai provoqué. Ça m'a été  
6 imposé. Je n'ai pas regardé ma mère se battre pour sa vie  
7 de mon plein gré ce soir-là. Ce n'est pas quelque chose que  
8 j'aurais fait, vous savez. Donc -- et je crois qu'il y a  
9 beaucoup de gens qui font face à des incidents comme celui-  
10 ci et qui ont trop peur d'en parler. Et ils acceptent la  
11 sanction qui est infligée, qui est très minime, et ces  
12 individus sont remis en liberté avec la possibilité que  
13 cela se reproduise.

14                           Je veux dire, je sais que le Canada n'a plus  
15 la peine de mort, mais s'il n'y a plus ça, la famille ne  
16 devrait-elle pas avoir l'esprit tranquille une fois que ces  
17 coupables sont, vous savez, mis en prison? Je veux dire,  
18 leur inquiétude, leur stress et leur douleur ne devraient-  
19 ils pas être soulagés?

20                           Parce que pour nous, je veux dire -- je veux  
21 dire, ça fait si longtemps maintenant, mais peut-être qu'il  
22 a encore dans la tête qu'à un moment donné, il va revenir  
23 me trouver ou retrouver ma famille ou mon fils ou -- je ne  
24 ---

25                           **MME CHANEL BLOUIN** : C'est quelque chose qui

1 vous inquiète?

2 **M. DANIEL BENOIT** : En un sens, oui. En  
3 vieillissant, j'ai appris à me protéger, à protéger ma  
4 famille et à l'accepter. Mais je veux dire, je ne peux pas  
5 passer ma vie à regarder par-dessus mon épaule 24 h/24.

6 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

7 **M. DANIEL BENOIT** : Mais vous le faites dans  
8 un sens parce que vous ne savez jamais où ces gens vont se  
9 trouver. Je veux dire, j'ai vécu beaucoup de moments où,  
10 vous savez, il y a un mandat d'arrêt émis contre lui et  
11 personne ne sait où il est. Je veux dire, jusqu'où est-il  
12 allé avant que quelqu'un se rende compte qu'il était parti?  
13 Où -- qui cherche-t-il ou où va-t-il?

14 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

15 **M. DANIEL BENOIT** : Donc vous savez, dans la  
16 plupart des cas, comme, quelque chose arriverait à -- à moi  
17 et à notre famille. Je veux dire, c'est nous qui purgeons  
18 la peine à vie parce que, vous savez, j'ai perdu ma mère,  
19 ma grand-mère a perdu sa fille, vous savez, mes tantes et  
20 mon oncle ont perdu une sœur. Vous savez, c'est nous qui en  
21 souffrons. En parallèle, il aura une autre chance de vivre  
22 sa vie à un moment donné. Je veux dire, s'il décide de  
23 violer sa probation, c'est son problème.

24 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

25 **M. DANIEL BENOIT** : Mais il a la possibilité

1 de marcher dans la communauté de [Ville 2], de travailler  
2 et de dormir sous un toit et de profiter des beautés que la  
3 vie a à offrir.

4 Ce qui est triste, c'est que l'année  
5 dernière, j'ai rencontré une femme à Pizza Delight, à  
6 Stephenville. Et ma mère faisait partie des Pathfinders.  
7 Elle a abandonné l'école et elle n'aimait tout simplement  
8 pas l'environnement, les gens avec qui elle était. Elle  
9 était un peu comme moi, une vieille âme. Et cette femme  
10 s'est approchée de moi et m'a dit, « J'ai quelque chose  
11 que, je pense, vous aimeriez voir ». Je n'avais jamais  
12 rencontré cette femme auparavant. Et elle -- elle s'est  
13 présentée [Employée]. Alors elle m'a donné ses coordonnées  
14 et je lui ai téléphoné et elle m'a dit de venir chez elle  
15 et qu'elle voulait me montrer quelque chose. Ça fait --  
16 vous savez, c'était l'année dernière. J'aurai 25 ans le  
17 mois prochain. Donc, après la mort de ma mère, il n'y avait  
18 pas une seule vidéo de ma mère. Je ne savais pas quoi --  
19 vous savez, je ne me souvenais pas du son de la voix de ma  
20 mère ou de ces choses-là, ce qui est très malheureux parce  
21 que, vous savez, entendre une voix peut parfois aider à  
22 panser une plaie ouverte.

23 Alors je me suis assis et elle a -- les  
24 Pathfinders avait une -- une émission à l'époque pour les  
25 gens qui faisaient -- vous savez, elles enregistraient des

1 vidéos, faisaient des publicités et tout ça. Ma mère était  
2 une femme très intelligente. Elle faisait tout son possible  
3 pour -- même, vous savez, chez les Pathfinders, les gens  
4 m'ont dit que, vous savez, elle en faisait toujours plus.  
5 Elle était très intelligente. Elle était toujours au sommet  
6 -- au sommet de son art pour ainsi dire. Et elles faisaient  
7 ce spot publicitaire sur les gens qui réussissent. Et elles  
8 voulaient faire un reportage sur elle comme ce que la NLTA  
9 a fait avec moi. J'ai fait une pub pour eux, alors, comme  
10 je l'ai dit, je marche exactement sur ses traces.

11 Et vous savez, cette vidéo intégrait ses  
12 objectifs de vie et dans cette vidéo, je n'avais que  
13 quelques mois, elle jouait avec moi et me parlait, et  
14 c'était la première fois que j'entendais la voix de ma mère  
15 depuis le meurtre. Et vous savez, dans cette vidéo elle --  
16 elle soulignait, vous savez, à quel point elle -- elle  
17 aimait vraiment l'école et elle voulait exceller dans tout  
18 ce qu'elle faisait parce qu'elle voulait aller à la faculté  
19 de droit pour devenir avocate. En ce qui me concerne, c'est  
20 très difficile d'y entrer. Il faut travailler très fort  
21 pour y arriver, mais c'est une excellente carrière. Et  
22 c'est ce qu'elle avait à cœur de devenir.

23 Et une fois la vidéo terminée, cette femme  
24 m'a dit que ma mère avait fait une pause avec les  
25 Pathfinders quand elle m'a eu. Et juste quand j'arrivais à

1       cet âge, vous savez, trois, quatre ans, elle allait  
2       retourner chez les Pathfinders et elle allait terminer et  
3       elle allait, vous savez, faire une demande d'admission à la  
4       faculté de droit. Donc, pour qu'elle puisse obtenir le  
5       financement et ainsi de suite, elle devait avoir une lettre  
6       de [Employée] disant -- [Employée] était la fille qui m'a  
7       montré la vidéo. Elle devait avoir une lettre de [Employée]  
8       disant qu'elle était prête à réintégrer les Pathfinders.  
9       [Employée] était sur le point de partir pour l'Île-du-  
10      Prince-Édouard pour un voyage, alors ma mère a appelé  
11      [Employée] et lui a dit, « Oui, je vais taper la lettre ».   
12      Elle a dit, « Je vais la laisser sur le bureau ». Elle a  
13      dit, « Je pars demain pour l'Île-du-Prince-Édouard. Passe  
14      chercher ta lettre ». Cette lettre n'a jamais été  
15      récupérée. [Employée] a tapé cette lettre, l'a laissée à  
16      l'école. Elle -- quand elle est arrivée à l'Île-du-Prince-  
17      Édouard, c'est à ce moment-là que ma mère a été tuée. Ma  
18      mère n'est jamais venue à l'école pour récupérer cette  
19      lettre.

20                   Et vous savez, c'est -- vous savez, c'est  
21      très décevant. C'est très triste parce qu'elle avait le  
22      potentiel pour être avocate. Elle avait -- elle aurait pu  
23      faire tout ce qu'elle voulait et elle n'a pas eu le temps.

24                   Donc je pense que pour moi, je -- je pense  
25      qu'en ce qui concerne le meurtre, je pense que c'est



1           probablement la partie la plus difficile pour moi, c'est le  
2           fait qu'elle n'a jamais, vous savez, réussi à aller aussi  
3           loin. Vous savez, elle -- beaucoup de femmes autochtones  
4           disparues et assassinées, je veux dire, pour chaque meurtre  
5           c'est -- vous savez, pour chaque femme assassinée, je veux  
6           dire, c'est un avenir qui est perdu. Vous savez, il y a  
7           beaucoup de femmes intelligentes qui auraient pu faire des  
8           choses incroyables pour cette communauté et, vous savez,  
9           pour ce monde.

10                           **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

11                           **M. DANIEL BENOIT** : Mais elles ne sont plus  
12           là. Et elle était définitivement l'une d'entre elles. Je  
13           veux dire, elle voulait faire partie du -- du système  
14           judiciaire. Vous savez, elle voulait améliorer sa vie pour  
15           pouvoir nous donner une vie meilleure. Et vous savez, elle  
16           -- à cause de ça, je veux dire, vous savez, elle -- elle a  
17           été assassinée et tout son potentiel a disparu. Et où est  
18           la punition pour ça? Comme je l'ai dit, vous savez, le gars  
19           qui est responsable de ça, il a toujours l'opportunité de  
20           travailler. Ce n'est peut-être pas pour un poste d'avocat  
21           ou une affaire de même, mais il a toujours ce droit, vous  
22           savez. Et vous savez, c'était très difficile à entendre,  
23           vous savez, le fait qu'elle n'ait jamais pu venir chercher  
24           cette lettre. Je veux dire, elle avait gagné des prix  
25           d'excellence scolaires et tout. Et vous savez, ce -- quand

1 elle a enfin senti que sa vie se stabilisait et qu'elle  
2 était capable de retourner à l'école. Vous savez, elle  
3 avait fait dactylographier cette lettre pour son  
4 acceptation et elle avait hâte d'y retourner, elle a été  
5 assassinée et cette lettre est restée à jamais sur ce  
6 bureau.

7 C'est -- vous savez, ma vie a été très  
8 difficile en grandissant parce qu'après ce meurtre, nous  
9 avons -- nous avons été placés dans une famille d'accueil,  
10 donc je ne comprenais toujours pas complètement ce qui  
11 était arrivé à ma mère parce que je me souviens que  
12 souvent, vous savez, même si j'ai bien vu mon père tuer ma  
13 mère, je -- à quatre ans vous voulez simplement être avec  
14 vos parents. Vous savez, je me souviens que, vous savez, je  
15 pleurais pour voir mon père même s'il avait commis ce  
16 meurtre et que j'en avais été témoin. Et ça m'avait  
17 terrifié, mais la réponse naturelle du corps est de vouloir  
18 être avec vos parents à cet âge-là. Je veux dire, vous  
19 essayez -- vous êtes placé dans un foyer avec des étrangers  
20 que vous n'avez jamais vus auparavant. Et vous savez, c'est  
21 une période effrayante. Et ---

22 **MME CHANEL BLOUIN :** Vous et votre sœur avez  
23 été placés ensemble?

24 **M. DANIEL BENOIT :** Nous avons été placés  
25 ensemble. Vous savez, je suis arrivé là-bas peu après elle.

1 Je suppose que c'est parce que je me posais beaucoup de  
2 questions et tout ça. Mais le foyer -- le premier foyer où  
3 nous avons été placés, ils ne -- selon moi, ils ne  
4 devraient pas avoir un permis de famille d'accueil parce  
5 que nous n'étions pas bien pris en charge. Vous savez, mon  
6 premier Noël dans une famille d'accueil -- vous savez,  
7 quand je vivais avec ma mère, je veux dire, elle s'assurait  
8 toujours que nous avions, vous savez, tout ce que nous  
9 voulions. Je veux dire, vous savez, elle n'a jamais été  
10 riche, mais elle aurait vendu la chemise qu'elle avait sur  
11 le dos pour mettre un train sous l'arbre pour Noël, vous  
12 savez.

13 Et mon premier Noël dans cette famille  
14 d'accueil, nous n'avons eu que des jouets d'occasion. Et je  
15 peux comprendre que, vous savez, nous n'étions pas leurs  
16 enfants. Cependant, ils étaient payés pour nous garder,  
17 alors pourquoi avions-nous des jouets abîmés et utilisés et  
18 comme si nous n'étions rien.

19 **MME CHANEL BLOUIN :** Ouais.

20 **M. DANIEL BENOIT :** Donc -- aussi, quand nous  
21 étions dans ce foyer, ma sœur était tombée malade. Et elle  
22 était très malade. Au début, ce n'était qu'une grippe  
23 ordinaire, mais vous savez, il n'y a aucune raison de ne  
24 pas emmener un enfant d'un an et demi chez le médecin pour  
25 le faire examiner. Ils l'ont tellement négligée que ma

1 grand-mère a décidé de l'emmener à l'hôpital et de la faire  
2 examiner. Et il s'avère que ma sœur avait une pneumonie  
3 sévère. Et c'était si grave qu'au moment où les médecins  
4 ont réalisé que c'était dans un poumon, ils l'ont  
5 transportée par avion à Saint John's et cela s'est propagé  
6 au deuxième poumon et elle luttait pour sa vie. Donc oui,  
7 elle -- elle a passé quelques -- je -- je dirais qu'elle a  
8 passé plus d'un mois à Saint John's, vous savez. Elle était  
9 -- elle était si malade qu'ils ont failli la perdre. Donc,  
10 non seulement j'avais perdu ma mère, mais dans la même  
11 année, ma sœur s'était battue pour sa vie, et il ne restait  
12 que moi. Ma grand-mère était à Saint John's, avec ma sœur.  
13 Vous savez, j'étais avec cette famille que je ne  
14 connaissais pas et qui ne s'est jamais bien occupée de moi.

15           Donc, après ce qui est arrivé à ma sœur et  
16 qu'elle se soit miraculeusement rétablie, ma grand-mère a  
17 automatiquement obtenu la garde de ma sœur. Mais j'étais  
18 toujours placé dans la même famille d'accueil. J'y suis  
19 resté un peu jusqu'à ce que ma grand-mère aille au tribunal  
20 et -- parce que c'était le souhait de ma grand-mère --  
21 c'était le souhait de ma mère et ma mère a souvent dit à ma  
22 grand-mère qu'elle allait -- elle allait mourir et qu'elle  
23 voulait que nous soyons placés avec elle. Elle -- elle l'a  
24 dit plusieurs fois à ma grand-mère. Elle savait qu'elle  
25 allait mourir. Elle -- elle n'allait pas vivre une vie bien

1 remplie.

2 **MME CHANEL BLOUIN :** Qu'elle allait être  
3 tuée ---

4 **M. DANIEL BENOIT :** Ouais.

5 **MME CHANEL BLOUIN :** --- par ---

6 **M. DANIEL BENOIT :** Elle -- elle savait. Et  
7 je ne sais pas si elle l'avait accepté, mais elle savait  
8 que ça allait arriver. Quand on nous a placés chez -- quand  
9 -- quand j'ai fini par être placé avec ma grand-mère,  
10 c'était -- vous savez, c'était un peu difficile à gérer  
11 pour ma grand-mère parce que, vous savez, en grandissant  
12 j'ai dû faire face au stress causé par ce que j'avais vu et  
13 il m'a fallu un -- un long moment pour sortir de ce que  
14 j'avais vécu. Vous savez, je me souviens que souvent, de  
15 mon arrivée chez ma grand-mère jusqu'à ma 9<sup>e</sup> année, je ne  
16 pouvais même pas regarder une photo de ma mère sans vomir  
17 parce que -- vous savez, chaque fois que je voyais une  
18 photo d'elle, je repensais automatiquement au meurtre et je  
19 me sentais mal.

20 Mais le stress de, vous savez, des choses  
21 que je vivais est devenu trop difficile à gérer pour ma  
22 grand-mère, alors j'ai été placé dans un autre foyer. Et  
23 j'y suis resté peu de temps. De retour avec ma grand-mère.  
24 Quelque chose a de nouveau éclaté et j'ai été placé dans  
25 une autre famille d'accueil à Lourdes, où je suis resté

1        jusqu'à ce que j'obtienne mon diplôme d'études secondaires  
2        et que j'aïlle à l'université.

3                    Mais vous savez, il y a toujours -- vous  
4        savez, même en grandissant, je veux dire, maintenant, vous  
5        savez, je ne pleure pas à cause du meurtre. Ce qui m'a le  
6        plus brisé le cœur, c'est cette lettre avec l'avocat parce  
7        que je -- vous savez, ici, maintenant, j'ai l'âge qu'elle  
8        avait quand elle a perdu la vie. Donc, à part ça, vous  
9        savez, il y avait beaucoup de choses dans la vie, vous  
10       savez, grandir dans ce -- dans un foyer d'accueil qui, vous  
11       savez, je n'ai jamais -- je n'ai pas vécu comme les autres  
12       enfants avec qui j'ai grandi. Je veux dire, il y a eu -- il  
13       y a eu des moments comme les événements sportifs, je n'ai  
14       jamais eu mes parents qui me regardaient sur la ligne de  
15       touche. Vous savez, les concerts, il n'y avait personne  
16       dans les gradins, vous savez, qui attendait ou  
17       applaudissait, ou simplement quelqu'un heureux de me voir.  
18       Les remises de diplômes de maternelle, vous savez. Mon  
19       diplôme de 12<sup>e</sup> année, ma confirmation, la naissance de mon  
20       fils, mon mariage. Je veux dire, elle ne sera pas là pour  
21       tout ça.

22                    Donc c'est -- vous savez, c'est triste, vous  
23        savez, et c'est l'une des choses que j'ai dû apprendre à  
24        gérer et à accepter, c'est que, vous savez, pendant très  
25        longtemps, je me suis tenu responsable, croyez-le ou non.

1 J'avais quatre ans, mais je me sentais responsable parce  
2 que je me tenais là et que j'ai vu ce qui se passait. Et  
3 non, je n'aurais rien pu faire à quatre ans, vous savez, et  
4 tout le monde serait d'accord avec moi. Et -- mais ça m'a  
5 pris du temps pour accepter ce fait. Et ce n'est qu'en  
6 12<sup>e</sup> année je dirais, peut-être 11<sup>e</sup> année, que j'ai  
7 finalement repris en main tout ce qui s'était passé et que  
8 j'ai pu m'asseoir comme je le fais ici aujourd'hui et, vous  
9 savez, pouvoir partager mon histoire et organiser des  
10 événements publics et, vous savez, vraiment, vous savez,  
11 faire la lumière sur les difficultés que ces incidents  
12 peuvent entraîner et vous savez, la vie que j'ai dû mener à  
13 cause de la colère et la stupidité de quelqu'un comme  
14 j'aime à le dire.

15 Mais vous savez, ça n'a pas été facile, vous  
16 savez. Même maintenant, vous savez, j'essaie d'intégrer ma  
17 mère dans, vous savez, sous un aspect positif dans tout ce  
18 que je fais. Vous savez, j'essaie de faire autant  
19 d'événements comme celui-ci que possible, autant de  
20 discours, parce que lorsque j'ai commencé à le faire, le  
21 nombre de personnes qui m'ont tendu la main, qui m'ont  
22 remercié et m'ont raconté leur histoire alors qu'elles n'en  
23 avaient parlé à personne était incroyable. Et certaines des  
24 choses que j'ai lues étaient, vous savez, certaines étaient  
25 probablement aussi graves que ce qui est arrivé à ma mère

1 et d'autres étaient, vous savez, des choses mineures. Mais  
2 les gens les regardaient d'une manière différente. Et vous  
3 savez, j'ai pris le temps, vous savez, pendant des  
4 semaines, j'ai -- j'ai pris le temps d'envoyer un courriel  
5 ou, vous savez, juste pour parler avec ces personnes et,  
6 vous savez, partager avec elles mes expériences et comment  
7 j'ai grandi et les choses que j'ai appris à accepter pour  
8 essayer de leur rendre la vie un peu plus facile, car  
9 beaucoup de gens ont peur. Et c'est peut-être parce que,  
10 vous savez, ils entendent des histoires comme la mienne et  
11 qu'ils se rendent compte que oui, ces gens sont libérés et  
12 que ce n'est pas fini pour nous parce que certains  
13 coupables sortent de prison et qu'ils sont en colère parce  
14 que, vous savez, quelqu'un a fait une déclaration et ils  
15 ont l'impression que cette personne a prolongé leur peine,  
16 donc quand ils sortiraient de prison, ils reviendraient et les  
17 prendront pour cible. Et beaucoup de gens ne veulent pas  
18 faire de déclaration à cause de ça.

19 Et c'est malheureux, ils -- vous savez, ils  
20 ne devraient pas avoir à se sentir comme ça.

21 **MME CHANEL BLOUIN :** Ils devraient se sentir  
22 en sécurité, protégés et pouvoir faire confiance aux ---

23 **M. DANIEL BENOIT :** Exactement.

24 **MME CHANEL BLOUIN :** --- forces de l'ordre.

25 Je sais.



1                   **M. DANIEL BENOIT** : Pour moi, j'ai toujours  
2                   eu l'impression que le coupable était protégé. Ce n'était  
3                   pas tant les victimes qui étaient protégées. C'était  
4                   toujours le coupable. Je veux dire, si vous les appelez et  
5                   leur demandez des informations, s'il est libéré, « Où est-  
6                   ce qu'il est libéré? » « Eh bien, je ne peux pas vous le  
7                   dire. Il a une -- une permission de sortir avec escorte. »  
8                   « Où ça? »

9                   **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

10                  **M. DANIEL BENOIT** : « On ne peut pas vous le  
11                  dire. » « Il a violé sa probation. » « Qu'est-ce qu'il a  
12                  fait? » « Je ne peux pas vous le dire non plus. » « Que  
13                  pouvez-vous me dire? » N'est-ce pas? « Pourquoi vous ne  
14                  pouvez pas me le dire? »

15                  Comme, je -- je devrais avoir le droit légal  
16                  de savoir où se trouve cet homme, avec qui il communique,  
17                  les choses qu'il fait, parce que cela assurera ma sécurité.  
18                  Parce que s'il communique avec quelqu'un, disons, il  
19                  connaît quelqu'un de Terre-Neuve et ---

20                  **MME CHANEL BLOUIN** : Est-ce qu'il sait que  
21                  vous vivez à Terre-Neuve?

22                  **M. DANIEL BENOIT** : Il y a de fortes chances.  
23                  Il n'y a aucun doute pour moi. Je veux dire, s'il connaît  
24                  quelqu'un de Terre-Neuve qui a décidé de faire un voyage à  
25                  Vancouver et que tout d'un coup, vous savez, cette personne

1       entre en contact avec lui, ne devrais-je pas savoir avec  
2       qui il communique? Parce que cette personne va revenir  
3       ici, vous savez. Quand je travaillais en mer, l'une de mes  
4       plus grandes craintes pendant très longtemps était que,  
5       vous savez, quand je partais, je partais pendant un mois.  
6       Vous savez, est-ce qu'il y avait quelqu'un qui prenait des  
7       photos de ma famille ou qui pourrait faire du mal à ma  
8       famille pendant mon absence? Et la dernière chose que je  
9       souhaite, c'est que ma famille soit soumise aux mêmes  
10      choses que j'ai subies quand j'étais enfant. Je veux dire,  
11      c'était l'une des promesses que je leur ai faites, c'était  
12      que je ne les mettrais jamais dans -- vous savez, dans une  
13      -- dans une situation qui les obligerait à vivre les mêmes  
14      choses que moi parce que c'est -- c'est très, très --  
15      c'était très difficile.

16                    Vous savez, je me suis toujours efforcé  
17      d'être la meilleure personne que je pouvais être. En ce  
18      moment, je suis - vous savez, j'en suis enfin aux -- aux  
19      dernières étapes pour devenir policier, ce qui est, vous  
20      savez, au-delà de ce que la plupart des gens qui ont vécu  
21      ce que j'ai vécu arrivent à accomplir.

22                    Et vous savez, j'ai souligné aux gens  
23      plusieurs fois parce que quand je fais un discours public,  
24      les gens viennent me voir et, vous savez, ils me demandent  
25      comment je fais ou ils me disent, comme, vous savez,

1 « J'aimerais pouvoir apaiser votre douleur ». Ou une  
2 affaire de même. Et la réalité, c'est que je suis très  
3 affecté par ce qui est arrivé à ma mère et j'aimerais  
4 qu'elle soit encore là aujourd'hui pour, vous savez, me  
5 voir accomplir ce que j'ai accompli et, vous savez, être là  
6 avec mon fils. Mais vous savez, je ne peux pas changer ce  
7 qui s'est passé. Et vous savez, même si j'aimerais qu'elle  
8 soit là, vous savez, je suis content que ça me soit arrivé  
9 parce que j'avais la force mentale pour m'en sortir.  
10 N'importe qui d'autre, et je veux dire, il y a beaucoup de  
11 gens forts, mais il y a aussi beaucoup de gens faibles. Et  
12 ce n'est rien contre eux, je veux dire, mais certaines  
13 personnes, vous savez, s'enlèvent la vie ou s'engagent dans  
14 la mauvaise voie parce qu'elles ont besoin de médicaments  
15 pour oublier ce qui s'est passé ou, vous savez, tout ça --  
16 pour elles je suppose qu'il s'agit de trouver un réconfort.  
17 Ce n'est peut-être pas nécessairement la bonne façon, mais,  
18 vous savez, si ça ne m'était pas arrivé, ça serait arrivé à  
19 une autre femme. Et s'il y avait un autre enfant impliqué,  
20 je veux dire, cet enfant aurait pu être blessé ou se  
21 blesser lui-même. Donc je veux dire, le fait que ça  
22 m'arrive à moi et que j'ai été capable de surmonter ça et  
23 d'accomplir de grandes choses, ouais, vous savez, dans un  
24 sens je suis content de, vous savez, d'avoir été si fort et  
25 que ma mère m'ait donné la vie qu'elle m'a donnée avant son

1       départ, car, vous savez, je n'ai aucun doute sur le fait  
2       que d'autres personnes ne s'en seraient peut-être pas  
3       tirées aussi bien que moi.

4                   Mais tout ce que je peux faire maintenant,  
5       c'est continuer à faire passer le mot sur la violence faite  
6       aux femmes et continuer à partager l'histoire de ma mère et  
7       mon cheminement dans la vie et tout ce que j'ai fait et  
8       surmonté. Et l'histoire de ma mère n'est pas une histoire  
9       très agréable. Vous savez, j'ai appris à la raconter  
10      maintenant avec un visage neutre et, vous savez, à rentrer  
11      chez moi et à jouer avec mon fils. Mais la réalité, c'est  
12      que c'est très graphique, c'est très effrayant, c'est --  
13      vous savez, et c'est difficile d'en parler, vous savez,  
14      surtout aux gens qui, vous savez, me regardent, je veux  
15      dire, ils me voient pour la première fois et ils ne  
16      s'attendent pas à ce qu'une affaire de même me soit arrivée  
17      parce que ça ne se voit pas dans mon attitude. Je suis très  
18      -- j'aime me considérer comme quelqu'un de bien organisé  
19      et, vous savez, de cool, de calme et serein. Mais, vous  
20      savez, ils s'assoient et ils entendent cette histoire et  
21      c'est -- vous savez, ils n'auraient jamais imaginé qu'une  
22      chose aussi grave me soit arrivée, mais, je veux dire,  
23      c'est juste mon histoire. Je veux dire, il y a tellement  
24      d'autres personnes avec des femmes qui ont des problèmes  
25      bien pires que ceux que j'ai en ce moment.

1                   Et cette chose va -- vous savez, nous  
2                   essayons de l'empêcher autant que possible. Nous essayons  
3                   de mettre en place tant de choses pour protéger les femmes  
4                   et les enfants, mais ça n'a -- vous savez, nous ne pouvons  
5                   pas faire grand-chose en tant qu'individus. Vous savez, le  
6                   système de justice lui-même doit être modifié pour que ce  
7                   que nous faisons fonctionne avec le système de justice.  
8                   Parce qu'à l'heure actuelle, c'est presque comme s'ils  
9                   travaillaient contre nous parce que peu importe ce que nous  
10                  mettons en place, ouais, ils vont mettre ces -- vous savez,  
11                  ces coupables en prison pour une courte période de temps,  
12                  puis ils vont être remis en liberté et ensuite ça  
13                  redeviendra notre problème. Et vous mettez en danger la vie  
14                  d'autres personnes.

15                  Si ça ne change pas, vous savez, tout ce --  
16                  vous savez, toutes les femmes qui disparaissent, qui sont  
17                  assassinées, tout ça va continuer à se produire pendant des  
18                  années. Il n'y aura aucun moyen d'empêcher ça à moins que  
19                  des peines plus sévères ne soient imposées et, vous savez,  
20                  que de meilleures précautions ne soient prises pour les  
21                  familles.

22                  Et chaque fois que j'ai prononcé un  
23                  discours, vous savez, il est important que le plus grand  
24                  nombre possible de personnes se manifestent parce que, je  
25                  veux dire, ces histoires -- vous savez, c'est ce qui va

1 être bénéfique, vous savez, essayer de provoquer ça, parce  
2 que si nous ne parlons pas des histoires de ces femmes,  
3 elles sont oubliées. Si on les oublie et qu'on oublie leurs  
4 histoires, sur quoi devons-nous revenir? Vous savez,  
5 qu'est-ce que nous avons comme preuve que, vous savez, ce  
6 sont les effets de ce qui s'est passé et que ça va  
7 continuer à se produire pendant des années?

8                   Beaucoup d'articles que j'ai lus, vous  
9 savez, sur des gens qui ont été victimes de meurtres et  
10 d'autres choses du genre, c'est que lorsque les coupables  
11 sont libérés, ils récidivent souvent. Et je veux dire,  
12 c'est quelque chose qui devrait être pris en compte avant  
13 qu'ils ne soient relâchés. Je veux dire, si vous êtes assis  
14 avec -- avec un professionnel désigné dans leur domaine  
15 vous devriez être capable de déterminer la stabilité  
16 psychologique de quelqu'un, vous savez, la stabilité ---

17                   **MME CHANEL BLOUIN :** Ouais.

18                   **M. DANIEL BENOIT :** --- et savoir s'il va  
19 récidiver ou s'il est vraiment un homme nouveau et qu'il  
20 peut être libéré. Et je ne pense pas que ça soit fait de  
21 cette façon. Je pense qu'ils sont juste -- ils sont assis.  
22 Ils ont peut-être une courte conversation avec ces  
23 individus et, je veux dire, si vous êtes doué pour parler -  
24 --

25                   **MME CHANEL BLOUIN :** Oui, si vous êtes

1 charmant et...

2 **M. DANIEL BENOIT :** Vous comprenez? Je veux  
3 dire, vous aller juste -- ils vont continuer à se faire  
4 avoir. C'est du gaspillage de ressources. Je veux dire,  
5 vous payez ces gens beaucoup d'argent pour qu'ils  
6 s'assoient et s'assurent que ces individus sont  
7 correctement évalués. Et tout d'un coup, vous recevez un  
8 rapport disant qu'ils n'ont pas respecté leur probation  
9 pour toutes ces raisons et qu'ils retournent effectuer une  
10 évaluation psychologique, mais cela aurait dû ---

11 **MME CHANEL BLOUIN :** Être le cas avant.

12 **M. DANIEL BENOIT :** Ouais. Je veux dire,  
13 comme je l'ai dit, ce sont des ressources complètement  
14 gaspillées et c'est incroyable que ça arrive encore. Je  
15 veux dire, combien de fois ça va se produire encore et  
16 encore et encore avant qu'ils finissent par prendre les  
17 choses en main et qu'ils disent, « OK, comme, telle chose  
18 doit être mise en place et, vous savez, vous allez être  
19 placé en détention pendant X années ». Je veux dire, comme,  
20 dans le cas de mon père, c'est la troisième fois. C'est la  
21 troisième fois qu'il est libéré et remis en prison pour six  
22 mois, pour un an.

23 Vous savez, là je sais qu'il n'allait être  
24 remis en prison que pendant un mois et qu'il allait être  
25 réévalué, probablement remis dans une maison de transition

1 avec plus de probation ---

2 **MME CHANEL BLOUIN :** Comme, dans quelle  
3 mesure les choses peuvent-elles changer en un mois, vous  
4 savez ---

5 **M. DANIEL BENOIT :** Ouais.

6 **MME CHANEL BLOUIN :** --- avec ces  
7 antécédents?

8 **M. DANIEL BENOIT :** Et c'est ça l'affaire, ça  
9 ne va pas changer. Je veux dire, vous savez, il est, vous  
10 savez, en prison depuis que je suis tout petit. Si quelque  
11 chose pouvait changer, ça -- ça aurait déjà changé. Mais le  
12 fait qu'il soit revenu à ses habitudes montre que, vous  
13 savez, il y a des chances qu'il ne change jamais.

14 **MME CHANEL BLOUIN :** Ouais.

15 **M. DANIEL BENOIT :** Ce qui, vous savez, je ne  
16 peux pas dire que je -- je suis d'accord. Vous savez, je  
17 pense que -- et comme je l'ai dit, l'une des choses les  
18 plus importantes que l'on peut tirer de cette vidéo est le  
19 fait que, vous savez, la punition devrait aller au-delà de  
20 -- du seul crime. Elle devrait prendre en compte les  
21 personnes touchées. Je pense qu'ils devraient, surtout si  
22 la personne est condamnée à plusieurs années de prison, je  
23 pense qu'ils devraient examiner les déclarations des  
24 victimes et la façon dont elles ont été touchées et la  
25 façon dont leurs vies ont été touchées et ils devraient



1 mettre, vous savez, un certain nombre d'années, vous savez,  
2 pour cette raison.

3 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

4 **M. DANIEL BENOIT** : Parce que ce n'est pas  
5 juste pour les familles. Je veux dire, les familles font  
6 face à beaucoup de douleurs et de difficultés chaque jour.  
7 Et je veux dire, ça c'est pour ceux qui, vous savez, comme  
8 ma mère qui, vous savez, son corps a été trouvé dans une  
9 maison et, vous savez, j'étais là pour -- comme témoin. Je  
10 savais ce qui s'était passé. La personne a été arrêtée.  
11 Mais je veux dire, il y a beaucoup de femmes autochtones  
12 qui sont assassinées et portées disparues et les familles  
13 n'ont même pas de tombe pour se recueillir parce qu'elles  
14 sont toujours à la recherche de leur fille ou, vous savez,  
15 de leur mère ou autre.

16 Je veux dire, par exemple, je ne sais pas si  
17 elles sont autochtones ou non, mais il y a deux femmes ici  
18 à Terre-Neuve, Courtney Lake (ph.) et Jennifer Hillier  
19 (ph.), qui ont disparu et n'ont jamais été retrouvées.

20 **MME CHANEL BLOUIN** : C'est récent parce qu'il  
21 me semble avoir vu les affiches en ville?

22 **M. DANIEL BENOIT** : Jennifer Hillier a  
23 disparu depuis environ 18 mois.

24 **MME CHANEL BLOUIN** : Et elle a disparu à  
25 Saint John's?

1 M. DANIEL BENOIT : Saint Anthony.

2 MME CHANEL BLOUIN : OK.

3 M. DANIEL BENOIT : Elles sont -- vous savez,  
4 je ne peux pas trop... Il y a une interdiction de  
5 publication, donc je ---

6 MME CHANEL BLOUIN : D'accord.

7 M. DANIEL BENOIT : --- ne dirai pas grand-  
8 chose sur le sujet. On soupçonne qu'elle a été assassinée  
9 par son partenaire, mais je ne peux pas le dire avec  
10 certitude. Je ne connais pas l'histoire. Et la même chose  
11 pour Courtney Lake. Vous savez, ils ont des vidéos où on la  
12 voit monter dans le véhicule de son petit ami et elle a  
13 disparu et puis, vous savez, son petit ami s'est suicidé,  
14 donc la seule piste qu'ils avaient a disparu. Et sa famille  
15 est toujours à la recherche du corps.

16 Donc pour moi, et comme je l'ai dit, avec  
17 beaucoup d'Autochtones, je veux dire, j'ai la chance de  
18 pouvoir aller me recueillir sur une tombe, d'y déposer des  
19 fleurs et de savoir que les restes de ma mère sont dans un  
20 endroit très paisible, ce qui m'apporte une tranquillité  
21 d'esprit, car je sais qu'elle est là.

22 MME CHANEL BLOUIN : Ouais.

23 M. DANIEL BENOIT : Mais combien de gens se  
24 demandent encore où est leur mère ou où est leur fille? Et,  
25 vous savez, je veux dire, elle pourrait être dans un champ,

1 vous savez, jetée comme une ordure ce qui n'est pas -- ce  
2 n'est pas juste.

3 Je veux dire, oui, ce dont j'ai été témoin  
4 était terrible et ça -- ça -- ça m'a fait mal pendant  
5 longtemps, mais je suis sûr que les gens qui n'ont pas  
6 encore trouvé une issue, je suis sûr qu'ils font face à  
7 beaucoup plus que ce à quoi je fais -- vous savez, ce à  
8 quoi j'ai fait face. Je ne peux pas dire ce à quoi je fais  
9 face maintenant parce que, vous savez, ça m'a pris toute ma  
10 vie et je fais tout ce que je peux pour vivre la vie  
11 qu'elle aurait voulu que je vive. Mais je pense -- j'ai de  
12 la compassion pour les gens qui n'ont pas eu l'issue que  
13 j'ai eue.

14 Et vous savez, je pense -- je veux dire,  
15 comme je l'ai dit pour Courtney Lake et Jennifer Hillier,  
16 je veux dire, ce sont deux femmes -- deux femmes à Terre-  
17 Neuve qui n'ont pas encore été retrouvées. Je veux dire, il  
18 y a un couple dont j'ai entendu parler dans -- dans les  
19 nouvelles qui a été retrouvé. Mais les peines infligées  
20 sont très minimes et ne correspondent pas du tout au crime.

21 Et je veux dire, ça doit -- ça doit vraiment  
22 changer et la question est, je veux dire, combien de  
23 personnes doivent se présenter et raconter leur histoire  
24 avant que ça change? Et je -- je me rappelle de la juge qui  
25 a condamné mon père qui ne parlait que de dix ans et --

1           mais qu'elle allait lui en donner 14 à la place. Je veux  
2           dire, si c'était sa fille ---

3                           **MME CHANEL BLOUIN :** Ouais.

4                           **M. DANIEL BENOIT :** --- aurait-elle prononcé  
5           la même sentence? Alors -- alors, où est le sens de la  
6           justice là-dedans? Je veux dire, comment justifiez-vous  
7           14 ans? Pour quelle raison?

8                           **MME CHANEL BLOUIN :** Vous pensez que la race  
9           avait quelque chose à voir avec ça ou que c'était plus ---

10                          **M. DANIEL BENOIT :** Ma mère était en fait une  
11           personne blanche.

12                          **MME CHANEL BLOUIN :** OK.

13                          **M. DANIEL BENOIT :** Et mon père était afro-  
14           américain. Ma mère était, vous savez, une femme à la peau  
15           très claire. Mais -- donc je ne peux pas dire que la race  
16           était un problème. Je -- je ne sais pas -- pour être  
17           honnête, je ne peux pas trouver une raison précise. Je ne  
18           sais pas si peut-être c'était parce que ma mère n'était  
19           pas, vous savez, une personne riche ou connue. Je veux dire  
20           ---

21                          **MME CHANEL BLOUIN :** Alors peut-être plus la  
22           classe et ---

23                          **M. DANIEL BENOIT :** Et ça pourrait être ça  
24           aussi, oui. Je -- je veux dire, vous savez, elle était --  
25           je ne peux pas dire que ma mère appartenait à une classe

1 inférieure parce que, je veux dire, elle -- vous savez,  
2 elle a fait avec ce qu'elle avait, mais ---

3 **MME CHANEL BLOUIN :** Ouais.

4 **M. DANIEL BENOIT :** --- vous savez, c'était  
5 une -- je suppose qu'elle était difficile quand elle était  
6 jeune et, vous savez, elle avait deux enfants et, je veux  
7 dire, peut-être que la juge ne l'a pas prise très au  
8 sérieux parce que, vous savez, peut-être qu'elle -- elle ne  
9 respectait pas le fait de l'âge de ma mère ou ---

10 **MME CHANEL BLOUIN :** D'accord.

11 **M. DANIEL BENOIT :** Je -- je ne peux vraiment  
12 pas dire avec certitude ce que c'était, mais vous savez,  
13 14 ans, c'était un -- un affront pour notre famille.  
14 C'était -- c'était vraiment ça. Et même jusqu'à  
15 aujourd'hui, je veux dire, oui, à l'heure actuelle, il est  
16 toujours en prison, mais il est remis en semi-liberté.

17 **MME CHANEL BLOUIN :** Ouais.

18 **M. DANIEL BENOIT :** La semi-liberté, je veux  
19 dire, oui, vous avez des restrictions, mais il est quand  
20 même libéré. Alors ---

21 **MME CHANEL BLOUIN :** Il est dehors et il est  
22 ---

23 **M. DANIEL BENOIT :** C'est -- vous savez, le  
24 crime lui-même, je veux dire, là -- je veux dire, dans le  
25 cadre de cette Enquête nationale, vous allez probablement

1 recevoir des gens qui ont eu beaucoup plus de traumatismes  
2 que ce que ma mère a enduré, mais, vous savez, elle est  
3 partie d'une façon très tragique. Et vous savez, c'est une  
4 -- c'est une image qui restera gravée à jamais dans ma  
5 tête. Ce n'est plus -- je n'y pense plus, à moins d'avoir,  
6 à un moment donné, un événement comme celui-ci, où je dois  
7 me remémorer cette nuit-là, mais vous savez, pour faire  
8 quelque chose d'aussi -- d'aussi inhumain à, vous savez,  
9 une jeune femme et de la battre au point où elle ne peut  
10 même plus être identifiée, vous savez, avec votre enfant  
11 qui vous regarde, et vous savez, avoir le droit de  
12 travailler, de sortir au restaurant, d'avoir une autre  
13 relation, peut-être un autre enfant. Je veux dire, il n'a  
14 pas -- tout le monde a un potentiel, mais il n'a pas le  
15 potentiel qu'elle avait. Je veux dire, j'aurais aimé voir  
16 ce que ma mère aurait été capable d'accomplir. Elle aurait  
17 probablement été avocate aujourd'hui, ça ne fait aucun  
18 doute pour moi. Mais vous savez, elle ne l'est pas. Donc  
19 c'est -- c'est bouleversant à cet égard et je -- c'est --  
20 vous savez, j'espère qu'avec tout ça, il y aura un moment  
21 où les bonnes peines seront prononcées et je peux dire que,  
22 vous savez, c'est ce que nous attendons depuis un  
23 longtemps. Il n'est même pas question de mon père parce que  
24 je sais que son temps est -- son temps est écoulé  
25 maintenant mais j'aimerais voir -- je -- je ne souhaite

1       aucun crime envers une femme ---

2                   **MME CHANEL BLOUIN :** D'accord.

3                   **M. DANIEL BENOIT :** --- ou un enfant ou un  
4 homme ou quoi que ce soit, mais si un crime semblable à  
5 celui qui est arrivé à ma mère ou quoi que ce soit d'autre  
6 devait se produire, j'aimerais que quelqu'un reçoive une  
7 fois une peine assez sévère pour que la famille n'ait plus  
8 jamais à s'en soucier.

9                   **MME CHANEL BLOUIN :** Et pour vous, ce serait  
10 une condamnation à perpétuité?

11                   **M. DANIEL BENOIT :** Oui.

12                   **MME CHANEL BLOUIN :** Pour que ---

13                   **M. DANIEL BENOIT :** Mais ---

14                   **MME CHANEL BLOUIN :** --- le coupable soit  
15 enfermé.

16                   **M. DANIEL BENOIT :** Mais une vraie  
17 condamnation à perpétuité. Parce que la peine  
18 d'emprisonnement à perpétuité au Canada est maintenant de  
19 25 ans. Donc vous savez, si vous considérez que j'ai  
20 presque 25 ans. Si je commets un meurtre, j'écoperais de  
21 25 ans de prison à perpétuité, ce sera beaucoup moins que  
22 ça ---

23                   **MME CHANEL BLOUIN :** Vous aurez 50 ans.

24                   **M. DANIEL BENOIT :** Je -- je vais avoir, vous  
25 savez, une bonne conduite, cette peine va être réduite.

1 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

2 **M. DANIEL BENOIT** : Je serais de nouveau  
3 dehors avant d'avoir 50 ans, ce qui est plus jeune que la  
4 plupart des gens qui prennent leur retraite. En quoi c'est  
5 une condamnation à perpétuité? Je veux dire ---

6 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

7 **M. DANIEL BENOIT** : --- ça n'a aucun sens  
8 pour moi. Je veux dire, la peine d'emprisonnement à  
9 perpétuité devrait vouloir dire que vous allez passer votre  
10 vie, du jour où vous y entrez à votre dernier soupir, dans  
11 ce pénitencier.

12 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

13 **M. DANIEL BENOIT** : La vie ne dure pas  
14 25 ans. Dans 25 ans, j'aurai 50 ans. Je ne serai même pas à  
15 la retraite. J'espère que je serai encore en forme, mais la  
16 réalité c'est que je serai toujours un homme qui peut  
17 sortir et profiter de la vie.

18 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

19 **M. DANIEL BENOIT** : Ce n'est pas une  
20 condamnation à perpétuité. Une condamnation à perpétuité ça  
21 veut dire que vous avez pris une vie et que maintenant vous  
22 le payez avec la vôtre. Vous passerez le reste de votre vie  
23 dans ce pénitencier jusqu'à votre dernier soupir. Vous ne  
24 devriez pas avoir les mêmes droits que les autres.

25 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.



1                   **M. DANIEL BENOIT** : Je veux dire, vous avez  
2                   décidé de prendre la vie d'un individu. En relâchant, vous  
3                   savez, mon père, vous savez, ma mère a perdu la vie et elle  
4                   a perdu tout son potentiel. Vous savez, elle n'a pas pu  
5                   nous voir grandir. Elle n'a jamais pu voir son petit-fils.  
6                   Et ils essaient de dire que c'est juste -- comme, ma mère a  
7                   été effacée comme si elle n'était -- elle n'était rien,  
8                   n'est-ce pas.

9                   Et ça devrait être une vie pour une vie. Je  
10                  veux dire, je ne dis pas, vous savez, d'imposer la peine de  
11                  mort et, vous savez, de faire une injection mortelle, mais  
12                  si vous appelez ça un emprisonnement à vie, alors il faut  
13                  que ça dure toute la vie.

14                 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

15                 **M. DANIEL BENOIT** : Vingt-cinq ans, c'est une  
16                 peine. Vous pouvez condamner quelqu'un à 25 ans, vous  
17                 savez. Si -- j'aurais pu commettre un crime important à  
18                 20 ans et que je serai quand même libéré assez jeune.

19                 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

20                 **M. DANIEL BENOIT** : Je veux dire, mais c'est  
21                 là que je -- où, comme je l'ai dit, vous savez, si -- si  
22                 vous condamnez quelqu'un, je pense que le crime devrait  
23                 être pris en compte, la gravité du crime, la façon dont le  
24                 crime a été commis.

25                 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

1                   **M. DANIEL BENOIT** : Parce que, vous savez --  
2                   -

3                   **MME CHANEL BLOUIN** : Et les effets sur les  
4                   victimes.

5                   **M. DANIEL BENOIT** : Les effets sur la victime  
6                   sont certainement les plus -- bon, je ne pourrais pas dire  
7                   -- je ne peux pas dire que les plus importants parce que la  
8                   peine initiale est certainement la plus importante parce  
9                   que c'est un crime commis contre l'individu. Cependant, il  
10                  y a des gens qui vont vivre avec ça pour le reste de leur  
11                  vie. Il faudrait donc mettre en place quelque chose à cet  
12                  effet. Il devrait y avoir une sanction parce que, vous  
13                  savez, en ce moment même, je veux dire, pendant que je vais  
14                  dans un cimetière pour rendre visite à ma mère, cet homme a  
15                  -- peut rendre visite à sa famille. Je ne sais pas si sa  
16                  mère est encore en vie. Il peut peut-être voir sa mère. Je  
17                  ne sais pas.

18                  Alors, alors que cet homme a le droit  
19                  d'aller voir sa mère après avoir commis un crime aussi  
20                  horrible, de mon côté, je dois amener mon fils dans un  
21                  cimetière et déposer une fleur près d'une pierre tombale  
22                  et, vous savez, parler à une pierre qui ne peut pas  
23                  répondre et espérer qu'elle entend quelque chose, ce que,  
24                  vous savez, je n'ai rien fait pour mériter ça. Elle n'a  
25                  rien fait pour mériter ça. Notre famille n'a rien fait pour

1 mériter ça.

2 Mais c'est ce qu'on obtient en retour. Nous  
3 devons vivre avec la perte qu'on a subie et nous devons  
4 aussi essayer de vivre avec cet homme qui pourrait revenir  
5 et représenter une menace pour nous. Nous ne savons pas où,  
6 quand et comment. Mais tant que cet homme marchera dans la  
7 communauté, cette éventualité existera. Et c'est -- peut-  
8 être que ça ne sera pas avec ma famille. Comme je l'ai dit,  
9 il a déjà ciblé une femme et a parlé avec plusieurs, mais  
10 vous savez, d'autres femmes ont le -- vous savez, elles  
11 peuvent être gravement blessées par la même personne. Je  
12 pense donc que tout ce que fait le système, c'est de  
13 préparer la communauté à d'autres crimes qui ont déjà été  
14 commis.

15 **MME CHANEL BLOUIN :** Je sais qu'aux États-  
16 Unis, par exemple, si vous êtes un délinquant sexuel, vous  
17 êtes inscrit dans un registre et vous devez vous présenter  
18 à vos voisins et ce genre de choses, ce qui est toujours,  
19 vous savez, très, très, vous pouvez toujours être dans la  
20 communauté. Est-ce qu'il y a des restrictions similaires  
21 une fois qu'il sera libre et ---

22 **M. DANIEL BENOIT :** Vous savez, je ---

23 **MME CHANEL BLOUIN :** --- est-ce qu'il y  
24 aurait -- comme, un moyen pour que les autres sachent ce  
25 qu'il a fait si, par exemple, vous n'étiez pas allé à la

1 CBC et ---

2 **M. DANIEL BENOIT :** Et c'est ça, comme, si  
3 je n'avais pas rendu mon histoire publique, c'est pour ça  
4 que ça ne me dérange pas de faire ce genre de choses parce  
5 que je sais que, vous savez, j'ai peut-être sauvé la vie de  
6 cette femme en publiant mon histoire parce qu'elle était  
7 complètement prise de court par cet homme qui -- qui --  
8 qu'elle pensait être une autre personne.

9 Donc je pense que si quelqu'un doit être  
10 libéré, je pense qu'il devrait y avoir comme -- un  
11 registre, comme vous l'avez dit. Quelque chose que  
12 quelqu'un peut aller consulter. Alors je veux dire -- parce  
13 qu'on ne sait jamais à qui on a affaire, mais beaucoup de  
14 gens peuvent se présenter et vous dire un nom qui n'existe  
15 même pas. Je veux dire, il l'a déjà fait ---

16 **MME CHANEL BLOUIN :** C'est vrai. Ouais.

17 **M. DANIEL BENOIT :** --- alors comment vous -  
18 - vous pouvez figurer dans un registre mais si je viens  
19 vous voir aujourd'hui et que je vous dis que je m'appelle,  
20 vous savez, Marcus ---

21 **MME CHANEL BLOUIN :** Ouais.

22 **M. DANIEL BENOIT :** --- vous savez, je viens  
23 de la Saskatchewan ---

24 **MME CHANEL BLOUIN :** Ouais.

25 **M. DANIEL BENOIT :** --- eh bien, ce n'est

1 pas, vous savez, Dale Ogden qui est dans le registre. Vous  
2 savez, cette fille croyait qu'il avait un autre nom, qu'il  
3 travaillait dans la sécurité. Elle ne savait pas. Je pense  
4 que la seule -- et je ne sais pas ce que vous pourriez  
5 mettre en place pour arrêter ça parce que n'importe qui  
6 peut vous dire de fausses informations. Je ne sais pas s'il  
7 y a un moyen pour que, vous savez, ça -- je ne peux même  
8 pas le dire face à la caméra parce que ça ne sonne pas --  
9 ça n'est pas juste.

10 Il devrait y avoir quelque chose ou un moyen  
11 pour que même si c'est -- un tatouage avec un -- avec un  
12 numéro ---

13 **MME CHANEL BLOUIN :** D'accord.

14 **M. DANIEL BENOIT :** --- pour identifier cet  
15 individu parce que, vous savez, on ne peut jamais empêcher  
16 quelqu'un de mentir sur sa vraie identité. Et je pense que  
17 l'une des choses les plus difficiles lorsqu'il s'agit de  
18 coupables, c'est que les gens qui ont été impliqués dans  
19 des activités criminelles savent souvent ce qu'il va  
20 falloir faire pour cacher les crimes qui n'ont pas été  
21 détectés.

22 **MME CHANEL BLOUIN :** D'accord.

23 **M. DANIEL BENOIT :** Ils savent comment parler  
24 gentiment aux gens. Et je veux dire, ils l'ont déjà fait  
25 avant. Je veux dire, vous savez, mon père aurait pu entrer

1 dans cette pièce et s'asseoir comme je suis assis ici et  
2 vous parler comme s'il était un homme différent, avec un  
3 autre nom et qui n'avait jamais commis ce qu'il a commis.

4 **MME CHANEL BLOUIN :** Ouais.

5 **M. DANIEL BENOIT :** C'est pour ça que je ne  
6 peux pas dire que je suis d'accord avec la libération d'un  
7 meurtrier. Je veux dire, si c'est quelque chose de grave  
8 comme ce que mon père a fait, il n'y a pas d'excuse pour  
9 qu'ils soient libérés. Si c'est accidentel, si vous -- si  
10 vous vous battez avec quelqu'un, sans dire si c'est avec un  
11 homme ou une femme, comme, si je me bats avec un autre  
12 homme et, vous savez, quelqu'un se fait frapper et qu'il  
13 tombe en arrière et se cogne la tête sur un trottoir et ---

14 **MME CHANEL BLOUIN :** Ouais.

15 **M. DANIEL BENOIT :** --- qu'il décède des  
16 suites de sa blessure, et bien, c'est quelque chose qui,  
17 oui, c'est grave parce que vous -- vous êtes responsable de  
18 cette mort.

19 **MME CHANEL BLOUIN :** D'accord.

20 **M. DANIEL BENOIT :** Cependant, vous n'aviez  
21 pas l'intention -- vous savez, quand -- quelqu'un qui se  
22 bat, il n'a pas l'intention de tuer quelqu'un à moins qu'il  
23 n'utilise des armes. Si vous vous battez à coups de poing  
24 et que quelqu'un tombe et se cogne la tête et qu'il meurt,  
25 eh bien, vous savez quoi, vous n'avez jamais eu l'intention

1 de tuer cet individu.

2 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

3 **M. DANIEL BENOIT** : Donc, s'ils vont en  
4 prison et purgent une peine de quelques années et qu'ils  
5 vivent encore, vous savez, avec regret pour ce qu'ils ont  
6 fait à l'époque, oui, cela signifie qu'ils ont réellement  
7 ressenti pour le crime qu'ils ont commis et, vous savez,  
8 ils n'ont jamais eu d'intentions meurtrières.

9 **MME CHANEL BLOUIN** : D'accord. Ils ne  
10 constituent pas une menace pour l'avenir. C'était comme --  
11 c'était accidentel dans un sens.

12 **M. DANIEL BENOIT** : Mais cet homme avait  
13 planifié ce qu'il faisait.

14 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

15 **M. DANIEL BENOIT** : Il savait quand il allait  
16 le faire. Il me l'a dit plusieurs fois. Ma mère avait peur  
17 pour sa vie. Je veux dire, elle -- elle avait l'habitude de  
18 barricader les fenêtres et tout dans la maison juste pour  
19 qu'il ne puisse pas entrer par les fenêtres.

20 **MME CHANEL BLOUIN** : Et donc il -- il est  
21 entré par la porte?

22 **M. DANIEL BENOIT** : Il est entré par la  
23 porte. Donc il avait tout prévu. Et je veux dire, si vous  
24 faites une affaire de même, il l'a fait dans un sens -- en  
25 battant quelqu'un à mort, ce n'est pas rapide. Ce n'est pas

1       comme si on s'approchait de quelqu'un et qu'on lui tirait  
2       dessus à bout portant et que c'était fini -- vous savez,  
3       évidemment, vous savez, une blessure par balle est vraiment  
4       rapide et vous priez pour qu'il ne souffre pas parce que  
5       c'est si brutal et rapide, mais il faut un homme avec de  
6       graves problèmes mentaux pour battre à mort, parce que vous  
7       ne mourrez pas sur le coup. Il faut aimer faire ça parce  
8       que, je veux dire, comment battre quelqu'un jusqu'à son  
9       dernier souffle, ce qui peut prendre beaucoup de temps  
10      selon que l'on utilise une arme ou ses propres mains.

11                   **MME CHANEL BLOUIN :** Ouais.

12                   **M. DANIEL BENOIT :** Je veux dire, ce n'est  
13      pas quelque chose qui est instantané. C'est quelque chose  
14      qui prend du temps pour que la force de quelqu'un et, vous  
15      savez, la vie quittent son corps. Donc je veux dire, il  
16      aimait ce qu'il faisait. Vous savez, une hache de toutes  
17      les armes à utiliser, vous savez, pour frapper ma mère si  
18      fort pour -- et même pour moi d'avoir écouté ces sons, ces  
19      hurlements, ces cris, vous savez, et pour lui d'agir  
20      complètement comme si rien ne s'était passé sans aucun --  
21      sans aucun regret. Sans ---

22                   **MME CHANEL BLOUIN :** Remords ou ---

23                   **M. DANIEL BENOIT :** Aucun. Il aimait ce qu'il  
24      faisait. Et ça ne fait aucun doute pour moi, s'il est  
25      libéré dans la communauté, il arrivera un jour où ça va se



1 reproduire. Et je suis sûr que c'est la même chose pour la  
2 plupart des délinquants qui commettent un crime aussi  
3 grave. Si vous pouvez planifier un crime, vous pouvez le  
4 refaire. Ils avaient l'intention de le faire la première  
5 fois.

6 Vous savez, c'est quelque chose que, vous  
7 savez, certaines personnes sont juste nées tueuses de sang-  
8 froid. Vous ne pouvez pas changer leurs intentions. Vous ne  
9 pouvez pas changer leur état d'esprit, peu importe le  
10 nombre d'années passées derrière les barreaux. Je veux  
11 dire, si vous prenez un toxicomane, je veux dire, ils  
12 peuvent être sobres pendant des années et dès qu'ils en ont  
13 l'occasion, je veux dire, certaines personnes sont assez  
14 fortes pour dire non mais il y a des gens qui rechutent ---

15 **MME CHANEL BLOUIN :** Ouais.

16 **M. DANIEL BENOIT :** --- et ils seront encore  
17 plus mal qu'avant qu'ils ne commencent. Et pour moi, c'est  
18 la même chose qu'un meurtrier. Ils seront libérés dans la  
19 communauté et mon père a eu un avant-goût de ce que c'était  
20 que de retrouver ses habitudes. Il avait une femme qui lui  
21 mangeait dans la main, ce qui est exactement ce qu'il  
22 voulait.

23 **MME CHANEL BLOUIN :** Et il la traitait d'une  
24 manière très contrôlante et répétait, vous savez -- il  
25 répétait les schémas de, vous savez, l'expérience de votre

1 mère, d'avoir cette personne contrôlante qui, vous savez,  
2 comme, c'était -- il semblait amadouer cette nouvelle femme  
3 et ensuite ---

4 **M. DANIEL BENOIT :** Il la menait tout  
5 simplement à sa -- à sa propre mort. Il était -- si je  
6 devais parier, je dirais qu'il planifiait probablement ça  
7 dans sa tête, parce que s'il s'était rapproché d'elle  
8 encore plus, si mon histoire n'avait pas été diffusée dans  
9 le pays et -- je veux dire, elle aurait probablement passé  
10 beaucoup de temps avec lui. La relation aurait peut-être  
11 fonctionné. Ensuite, il aurait peut-être été davantage dans  
12 le contrôle et elle -- vous savez, elle aurait probablement  
13 essayé de quitter la relation comme ma mère a essayé de le  
14 faire et c'est là que les choses auraient commencé. Parce  
15 que s'il se met dans l'état d'esprit dans lequel il était  
16 avec ma mère, comme, « Si je ne peux pas t'avoir, personne  
17 ne t'aura ».

18 **MME CHANEL BLOUIN :** Ouais.

19 **M. DANIEL BENOIT :** Donc vous savez, ça  
20 aurait peut-être pris un an. Ça aurait peut-être pris un  
21 mois. Vous savez, qui peut le dire? Je veux dire, l'une des  
22 choses qui m'ont rendu nerveux quand l'histoire a été  
23 diffusée au niveau national et qu'elle l'a rencontré, c'est  
24 qu'est-ce qu'il allait lui faire à ce moment-là.

25 **MME CHANEL BLOUIN :** Ouais.

1                   **M. DANIEL BENOIT** : Vous savez, c'est encore  
2 autre chose, vous comprenez. Je veux dire, c'est une chose  
3 de, vous savez, l'exposer au grand public, mais c'en est  
4 une autre qu'elle soit encore avec lui à ce moment-là.

5                   **MME CHANEL BLOUIN** : D'accord.

6                   **M. DANIEL BENOIT** : Donc je veux dire, s'il  
7 s'était énervé, je veux dire, elle a de la chance d'être  
8 sortie de là à ce moment-là. Je veux dire -- je veux dire,  
9 ils étaient dans un restaurant. Je veux dire, qu'est-ce qui  
10 se serait passé si elle avait été chez elle et qu'ils  
11 avaient soupé chez elle?

12                   **MME CHANEL BLOUIN** : Donc c'est là que,  
13 comme, qu'elle lui en a parlé?

14                   **M. DANIEL BENOIT** : Ouais.

15                   **MME CHANEL BLOUIN** : OK.

16                   **M. DANIEL BENOIT** : Je veux dire, vous savez,  
17 ils étaient dans un endroit public, mais s'ils n'avaient  
18 pas été dans un endroit public? S'ils avaient été ---

19                   **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

20                   **M. DANIEL BENOIT** : --- disons sur un  
21 sentier en pleine nature ou chez elle ou dans un endroit  
22 isolé? Vous savez, je suis sûr qu'il se serait débarrassé  
23 de cette femme pour qu'elle ne l'expose pas.

24                   **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

25                   **M. DANIEL BENOIT** : Vous savez, plus que ce

1 qu'il -- ce qu'il était déjà. C'est ce que -- vous savez,  
2 et je -- je compatis toujours avec cette femme parce que,  
3 vous savez, s'il tombait vraiment amoureux d'elle, je veux  
4 dire, il -- c'était sa nouvelle relation après tant  
5 d'années en prison. Je veux dire, quel est son état  
6 d'esprit maintenant? Vous savez, comment se sent cette  
7 femme? Je veux dire, elle vit -- en ce moment, je suis sûr  
8 qu'elle vit dans la même peur que ma mère.

9 **MME CHANEL BLOUIN :** Ouais.

10 **M. DANIEL BENOIT :** Et tout ça à cause d'un  
11 site de rencontre. Et c'est une autre chose dont la plupart  
12 des femmes ont à s'inquiéter maintenant, c'est les sites de  
13 rencontres.

14 **MME CHANEL BLOUIN :** Ouais.

15 **M. DANIEL BENOIT :** N'importe qui peut faire  
16 un faux compte. Vous savez, falsifier des informations et  
17 vous vous exposez à ce genre de choses. Je veux dire, vous  
18 savez, c'était -- c'était un délinquant avec une grave  
19 accusation de meurtre, il est arrivé sur ce site, il a joué  
20 l'innocent. Vous savez, les femmes sont -- vous savez, qui  
21 sont à la recherche de relations, je veux dire, beaucoup de  
22 gens cherchent des sites de rencontres. Mais vous devriez  
23 pouvoir faire confiance à ces sites pour vous protéger,  
24 pour que les gens qui sont sur ces sites soient des  
25 personnes ---

1                   **MME CHANEL BLOUIN :** Qui ils disent qu'ils  
2 sont.

3                   **M. DANIEL BENOIT :** --- innocentes. Ouais.  
4 Et qui ils sont. Mais vous savez, elle -- elle l'a appris  
5 à ses dépens et ça aurait pu être bien pire. Ça -- ça  
6 aurait pu être bien pire. Et ce n'est qu'une seule  
7 personne. Je veux dire, c'est juste mon histoire. Je veux  
8 dire, combien d'autres personnes vivent exactement la même  
9 chose, voire pire si ce n'est pas détecté? Et nous  
10 n'aurions jamais eu à faire face à ça si ces gens avaient  
11 été placés là où ils devraient être et laissés là où ils  
12 devraient être.

13                   Mais je ne sais pas -- c'est le plus grand  
14 changement que j'aimerais voir. Et c'est celui que je peux  
15 le plus mettre en évidence, c'est celui de la détermination  
16 de la peine. Parce que les gens voient ça comme une blague.  
17 Tout crime commis est une blague. Je veux dire, je vais me  
18 lancer dans le métier de policier, alors je vais en voir  
19 beaucoup plus à mesure que, vous savez, j'avancerai dans ma  
20 carrière d'agent de police. Cependant, dans ma seule  
21 communauté, vous savez, il y a beaucoup de crimes mineurs  
22 qui se produisent. Mais vous savez, la plupart des types  
23 qui commettent ces crimes, ils ne sont jamais pris. Ils  
24 sont -- quand ils se font prendre, ils obtiennent une  
25 probation. Vous savez, les accusations de voies de fait --

1 je veux dire, si vous regardez les dossiers des tribunaux  
2 pour Stephenville, disons, si vous regardez le nombre  
3 d'accusations de voies de fait portées contre des hommes à  
4 Stephenville, vous savez, c'est effrayant. Beaucoup de gens  
5 que vous connaissez, certains que vous ne connaissez pas,  
6 mais il y a de nombreuses accusations de voies de fait.

7 Et ce n'est qu'un début. Je veux dire, vous  
8 -- vous poursuivez quelqu'un au tribunal, il est accusé de  
9 voies de fait, vous le laissez partir en probation, il se  
10 retourne contre l'individu qui a porté plainte parce qu'il  
11 est furieux ---

12 **MME CHANEL BLOUIN :** Ouais.

13 **M. DANIEL BENOIT :** --- ou parce qu'il  
14 l'aime encore. La fois d'après il revient, il a d'autres  
15 accusations de voies de fait, il est de nouveau relâché.  
16 Vous savez, combien de temps cela va durer avant que  
17 l'individu ne finisse par craquer et prendre la vie de  
18 cette femme pour qu'elle ne puisse plus porter plainte  
19 contre lui? Maintenant, il va être accusé d'un crime,  
20 évidemment, mais vous savez, si je retourne dans les bois  
21 et que je tue un animal du mauvais sexe en chassant, je -  
22 et que je tombe sur un gardien, vous savez, je prends  
23 20 ans de prison pour ça. Cependant, si je tire sur le  
24 gardien qui m'a attrapé, je prends moins d'années de  
25 prison. C'est la réalité.

1                   Vous savez, les gens voient le -- comme, le  
2 -- les gens voient les crimes et la sanction comme une  
3 blague. Tant qu'on ne met pas en place quelque chose qui va  
4 sérieusement effrayer les gens et leur faire dire, « Vous  
5 savez quoi, je ne vais pas faire ça parce que je ne veux  
6 pas faire face à -- à cette » ---

7                   **MME CHANEL BLOUIN :** Ouais.

8                   **M. DANIEL BENOIT :** --- « vous savez, cette  
9 sanction », les gens vont continuer de le faire. Ils vont  
10 continuer de le faire encore et encore, qu'il s'agisse de  
11 meurtre, de conduite avec facultés affaiblies,  
12 d'accusations de voies de fait, et cætera. À moins qu'on ne  
13 mette en place quelque chose qui va dire aux gens non,  
14 comme, je suis -- vous savez, qui leur fait peur, ils vont  
15 seulement voir ça comme une blague. Ils vont continuer à le  
16 faire. Ils ne vont pas se soucier de qui c'est ou de qui ça  
17 affecte parce qu'ils savent que -- je veux dire, j'ai déjà  
18 entendu des gens, vous savez, plaisanter là-dessus, comme,  
19 vous savez, dire, comme, « Oh oui, je vais le faire. Je  
20 n'aurai qu'une tape sur les doigts », ou vous savez, « Je  
21 serai dehors dans quelques années ». C'est comme ça qu'ils  
22 voient les choses.

23                   **MME CHANEL BLOUIN :** C'est de la folie.

24                   **M. DANIEL BENOIT :** C'est comme ça qu'un  
25 meurtrier va voir les choses. Vous savez, maintenant, je

1       veux dire, qu'est-ce qui empêche quelqu'un de haïr  
2       quelqu'un d'autre et de vouloir le faire disparaître de la  
3       surface de la Terre? Je veux dire, comment vous allez faire  
4       peur à quelqu'un avec dix ans?

5                   **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

6                   **M. DANIEL BENOIT** : Vous n'allez pas y  
7       arriver. Je veux dire, si vous aviez la peine de mort, vous  
8       savez, si vous ne voulez pas mourir vous-même, vous  
9       prendriez la vie de quelqu'un d'autre. Eh bien, ouais, vous  
10      ne voudriez peut-être pas faire ça. Mais si vous faites ça  
11      et que vous prenez dix ans, vous savez, ce n'est pas très  
12      effrayant, surtout si vous n'avez rien à perdre. Vous  
13      savez, si vous êtes un individu qui, disons, sort d'un  
14      divorce et, vous savez, votre ex-femme est partie avec  
15      quelqu'un d'autre et, vous savez, vous avez tout perdu tout  
16      et ---

17                   **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

18                   **M. DANIEL BENOIT** : --- vous savez, les rues  
19      sont le seul endroit qu'il vous reste, vous savez, cette  
20      femme n'a peut-être pas de chance. Elle est peut-être en  
21      danger. À ses yeux, qu'est-ce qu'il a à perdre de plus? Il  
22      est déjà au plus bas.

23                   **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

24                   **M. DANIEL BENOIT** : Il va passer dix ans en  
25      prison et il va être relâché. C'est donc de là que vient le



1 problème, à mes yeux, c'est que le système -- le système  
2 n'est pas -- le système est trop conciliant avec les  
3 délinquants. Vous savez, ils sont - ils devraient être - il  
4 devrait y avoir des peines beaucoup plus sévères, vous  
5 savez, beaucoup plus sévères pour faire peur aux individus  
6 qui commettent ces crimes pour y mettre fin. Et en  
7 attendant ces peines, vous verrez ça tous les jours.

8 Le taux de criminalité va continuer  
9 d'augmenter. Vous savez, on va continuer à découvrir  
10 d'autres cas de femmes disparues et assassinées parce qu'il  
11 n'y a rien qui est mis en place pour dire aux gens qu'ils  
12 ne prennent plus cela à la légère.

13 **MME CHANEL BLOUIN :** Non. J'ai une question  
14 sur -- un peu dans cet esprit, je me demandais si nous  
15 pouvions revenir à -- désolée, j'ai un trou, mais quand vos  
16 parents étaient séparés ou -- et que votre mère avait une -  
17 - ouais, comme, une ordonnance de protection contre votre  
18 père. Comme, une -- peut-on parler de l'incident qui -- qui  
19 a causé ça? Et aussi -- parce que j'essaie de comprendre  
20 comment -- comment -- comment cela a pu se produire. Donc,  
21 vous savez, à qui elle l'a signalé, qui l'a mise en place  
22 et ---

23 **M. DANIEL BENOIT :** Au début, elle ne l'a  
24 pas fait -- comme, je ne sais pas ce qui avait conduit à  
25 l'ordonnance de protection, à part le fait que, je veux

1        dire, je -- ma grand-mère a un album à la maison et il y a  
2        des photos d'elle nous prenant dans ses bras, ma sœur et  
3        moi, et elle a des ecchymoses. Elle est, vous savez, noire  
4        autour des yeux. Elle ressemble à quelqu'un qui, vous  
5        savez, a passé un sale moment. Et je suppose qu'à ce  
6        moment-là, c'était -- vous savez, c'était -- c'était  
7        probablement à ce moment-là qu'elle en a peut-être enfin eu  
8        assez.

9                    **MME CHANEL BLOUIN :** OK.

10                   **M. DANIEL BENOIT :** Et elle savait que, vous  
11                   savez, le temps était compté. Et je suppose qu'à cause de  
12                   nous, je veux dire, elle n'a jamais voulu nous quitter,  
13                   vous savez. Je veux dire, on était ses enfants. Je veux  
14                   dire, on était toute sa vie.

15                   **MME CHANEL BLOUIN :** Ouais.

16                   **M. DANIEL BENOIT :** Je sais qu'elle est allée  
17                   au tribunal et qu'elle a obtenu une ordonnance de  
18                   protection. Mais une ordonnance de protection est -- une  
19                   ordonnance de protection est un bout de papier. Je veux  
20                   dire, quelle que soit la façon dont vous voyez les choses,  
21                   je veux dire, oui, c'est -- c'est une façon pour le  
22                   tribunal de dire que, vous savez, cette personne ne peut  
23                   pas s'approcher, vous savez, à tant de centaines de pieds  
24                   de là où vous êtes.

25                   **MME CHANEL BLOUIN :** D'accord.

1 M. DANIEL BENOIT : Et c'est bien, comme ---

2 MME CHANEL BLOUIN : Mais ce n'est pas --  
3 vous ne pouvez pas être, comme, c'est le bout de papier,  
4 vous devez -- vous savez, c'est -- si quelqu'un veut ne pas  
5 respecter ça parce qu'il va -- il a l'intention de ---

6 M. DANIEL BENOIT : Oui.

7 MME CHANEL BLOUIN : --- mettre fin à la vie  
8 de quelqu'un, un bout de papier ne suffit pas.

9 M. DANIEL BENOIT : Vous savez, la nuit où  
10 il est entré dans la maison, je veux dire, ma mère aurait  
11 pu se tenir là, comme, en lui montrant ce bout de papier --  
12 -

13 MME CHANEL BLOUIN : Ouais.

14 M. DANIEL BENOIT : --- mais je veux dire,  
15 la réalité, c'est que pour qu'un policier vienne de  
16 Stephenville jusqu'à Port-au-Port, même s'il conduit vite,  
17 il faut compter dix à 15 minutes. Je veux dire, c'est le  
18 temps qu'il lui a fallu pour la battre à mort. Alors  
19 qu'est-ce qu'une ordonnance de protection va changer? Je  
20 veux dire, même si -- vous savez, j'ai déjà bénéficié d'une  
21 ordonnance de protection pour des membres de ma famille  
22 avant ---

23 MME CHANEL BLOUIN : Ouais.

24 M. DANIEL BENOIT : --- mais c'est que vous  
25 ne pouvez pas être à moins de 500 pieds d'un individu. Un

1 coup de feu peut aller bien au-delà de 500 pieds.

2 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais. Et en tout cas,  
3 c'est, comme, vous allez aussi loin, c'est ---

4 **M. DANIEL BENOIT** : Ouais.

5 **MME CHANEL BLOUIN** : Quand elle avait  
6 l'impression d'être suivie, est-ce qu'elle l'a signalé, ou?

7 **M. DANIEL BENOIT** : Il y a eu plusieurs fois  
8 où, vous savez, je suppose que ce n'était pas dans les  
9 limites de l'ordonnance de protection de là où la maison se  
10 trouvait à la route mais, je veux dire ---

11 **MME CHANEL BLOUIN** : OK. Ouais.

12 **M. DANIEL BENOIT** : --- plusieurs fois, je  
13 veux dire, vous savez, elle avait, vous savez, dit à ma  
14 grand-mère ou à des gens qu'elle savait que sa voiture  
15 faisait des allers-retours sur la route pendant la nuit. Je  
16 l'ai vu moi-même.

17 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

18 **M. DANIEL BENOIT** : Vous savez, quand j'étais  
19 enfant. Mais vous savez, il était -- c'est comme ça qu'il  
20 était. Comme, il -- il faisait peur aux gens qu'il voulait  
21 effrayer.

22 **MME CHANEL BLOUIN** : D'accord.

23 **M. DANIEL BENOIT** : Vous savez, il savait que  
24 c'était un facteur d'intimidation. Par exemple, tu as une  
25 ordonnance de protection mais je serai toujours présent,

1 vous savez, où -- où que tu sois ---

2 **MME CHANEL BLOUIN :** Ouais.

3 **M. DANIEL BENOIT :** --- tu me verras.

4 **MME CHANEL BLOUIN :** Est-ce que vous avez --  
5 parce que les commissaires regarderont cette vidéo, alors  
6 en ce qui concerne les recommandations que vous avez  
7 suggérées, vous savez, avec, comme, des peines plus  
8 strictes, avez-vous une recommandation que vous aimeriez  
9 voir mise en place en termes -- et peut-être au lieu d'une  
10 ordonnance de protection ou est-ce qu'il y aurait, comme,  
11 par exemple -- comme, une chose qui pourrait constituer un  
12 meilleur soutien pour quand, vous savez, une ordonnance de  
13 protection est mise en place, mais que vous sentez que  
14 quelqu'un vous suit que, comme, vous avez le soutien et le  
15 sentiment que vous pouvez aller voir quelqu'un et puis  
16 peut-être qu'un autre niveau de protection peut être mis en  
17 place ou une affaire de même?

18 **M. DANIEL BENOIT :** Je sais que ça peut  
19 alourdir le travail des organismes d'application de la loi  
20 avec les ordonnances de protection, vous savez, avec les  
21 gens qui les signalent. Mais je pense qu'une ordonnance de  
22 protection est plus -- je pense que s'ils mettent en place,  
23 comme -- comme, je n'ai pas de contact géographique avec  
24 mon -- avec mon père, ce qui signifie qu'il ne peut être  
25 dans aucune province où je suis.

1                   **MME CHANEL BLOUIN** : OK.

2                   **M. DANIEL BENOIT** : Je pense qu'une  
3                   ordonnance de protection devrait être -- comme, ma mère  
4                   vivait à Port-au-Port à l'époque. Il vivait à Kippens.

5                   **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

6                   **M. DANIEL BENOIT** : Je pense que son  
7                   ordonnance de protection aurait dû l'empêcher d'entrer dans  
8                   la ville de Port-au-Port.

9                   **MME CHANEL BLOUIN** : D'accord.

10                  **M. DANIEL BENOIT** : Et si pour une raison  
11                  quelconque, disons, si je suis à Stephenville et que  
12                  j'obtiens une ordonnance de protection qui empêche  
13                  quelqu'un de venir à Stephenville, je pense que vous  
14                  devriez alerter les autorités lorsque vous -- si vous devez  
15                  aller à l'épicerie ou au travail, vous devriez les prévenir  
16                  lorsque vous partez le matin, dire « Je -- je pars  
17                  travailler ». Les appeler quand vous arrivez au travail.

18                  **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

19                  **M. DANIEL BENOIT** : Les appeler quand vous  
20                  quittez le travail. Les appeler quand vous rentrez à la  
21                  maison.

22                  **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

23                  **M. DANIEL BENOIT** : Parce qu'ils sauront le  
24                  temps qu'il faut pour chaque trajet. S'il y a un écart et  
25                  que vous ne les avez pas prévenus, disons si vous vous

1 arrêtez pour quelque chose d'autre et que vous ne leur avez  
2 pas dit, eh bien, « Pourquoi ne l'avez-vous pas signalé? »

3 **MME CHANEL BLOUIN** : D'accord.

4 **M. DANIEL BENOIT** : Vous savez, je pense  
5 qu'une ordonnance de protection devrait les empêcher de  
6 venir dans la région où ils se trouvent. S'ils doivent  
7 venir travailler ou quelque chose du genre, je ne dis pas  
8 qu'il faut empêcher quelqu'un de travailler.

9 **MME CHANEL BLOUIN** : D'accord.

10 **M. DANIEL BENOIT** : Mais je dis que, vous  
11 savez, ils devraient être signalés, vous savez ---

12 **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

13 **M. DANIEL BENOIT** : --- qu'ils vont  
14 travailler et vice versa parce qu'au moins alors la  
15 personne ---

16 **MME CHANEL BLOUIN** : Donc c'est -- c'est la  
17 personne contre qui l'ordonnance de protection est qui doit  
18 signaler ses déplacements?

19 **M. DANIEL BENOIT** : Oui.

20 **MME CHANEL BLOUIN** : OK.

21 **M. DANIEL BENOIT** : Parce que je veux dire -  
22 --

23 **MME CHANEL BLOUIN** : Et il pourrait y avoir,  
24 par exemple, une application pour ça. Ça n'aurait pas  
25 besoin d'être nécessairement -- et ça pourrait les alerter.





1                   **MME CHANEL BLOUIN** : D'accord.

2                   **M. DANIEL BENOIT** : Je veux dire, c'est --  
3                   c'est difficile de cibler un domaine, mais je pense que ce  
4                   serait une possibilité parce que, au final, l'ordonnance de  
5                   protection, comme vous l'avez dit, n'est, vous savez, qu'un  
6                   bout de papier. Ma mère en avait une. Ça ne l'a pas  
7                   empêchée d'être assassinée. Je veux dire, il est entré  
8                   directement dans la maison.

9                   **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

10                  **M. DANIEL BENOIT** : Ce n'était pas comme s'il  
11                  l'avait trouvée ailleurs ou une affaire de même. Je veux  
12                  dire, il est venu directement là où elle vivait. Je veux  
13                  dire il n'y avait pas -- pas d'ordonnance de protection, de  
14                  serrure sur la porte ou quoi que ce soit d'autre. La seule  
15                  chose qui aurait pu l'arrêter, c'était si un policier avait  
16                  été là à attendre ---

17                  **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

18                  **M. DANIEL BENOIT** : --- à attendre à la  
19                  porte, vous comprenez. Je veux dire, vous savez, s'il y  
20                  avait la moindre suspicion qu'il était en route, vous  
21                  savez, il aurait pu y avoir un policier présent qui aurait  
22                  pu l'arrêter sur les lieux et qui aurait pu sauver la vie  
23                  de ma mère cette nuit-là. Mais il n'y en avait pas. Et vous  
24                  savez, elle a perdu la vie, vous savez, tout en ayant une  
25                  ordonnance de protection.

1                   Mais en tout cas, je veux dire -- c'est  
2 l'essentiel des points que je peux cibler ici aujourd'hui.  
3 Ça ne veut pas dire que je ne penserai pas à d'autres.

4                   **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

5                   **M. DANIEL BENOIT** : Alors -- parce que, je  
6 veux dire, beaucoup de ces choses sont -- vous savez, ça  
7 fait beaucoup à assimiler, beaucoup de sujets à aborder  
8 parce que vous parlez de ---

9                   **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

10                  **M. DANIEL BENOIT** : --- vous savez, 20 --  
11 20 ans d'expérience de vie et, vous savez, du meurtre en  
12 lui-même. Je veux dire, en y repensant, vous racontez  
13 l'histoire comme -- comme vous vous en souvenez, mais il y  
14 a beaucoup de choses qui ---

15                  **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

16                  **M. DANIEL BENOIT** : --- se sont passées en  
17 20 ans et si je devais y réfléchir, je serais encore en  
18 train de parler devant cette caméra la semaine prochaine.  
19 Mais je veux dire, le -- ce que j'ai abordé aujourd'hui,  
20 c'est la gravité du meurtre de ma mère, ce dont j'avais été  
21 témoin et comment ça a affecté ma vie. Ma vie après les  
22 faits et, vous savez, tout ce qui se passe en ce moment  
23 avec la libération de mon père.

24                  **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

25                  **M. DANIEL BENOIT** : Et vous savez, les choses

1 que j'ai remarquées dans le système judiciaire qui sont --  
2 que beaucoup de gens ne détectent pas parce qu'ils n'ont  
3 pas -- ils ont cette peur en eux de, vous savez, ils ont  
4 peur de demander ces informations ou on leur refuse ces  
5 informations quand ils ont vraiment le droit légal de les  
6 avoir.

7 **MME CHANEL BLOUIN :** D'accord.

8 **M. DANIEL BENOIT :** Et vous savez, certaines  
9 personnes, comme je l'ai dit, ont peur de faire leurs  
10 déclarations. Mais vous savez, ce ne sont que quelques-uns  
11 des points que j'ai abordés avec ma propre expérience. Et  
12 vous savez, comme je -- comme je l'ai dit tout à l'heure,  
13 j'espère qu'un jour, quelqu'un imposera des peines qui  
14 feront peur à d'autres délinquants et qui les pousseront à  
15 ne plus jamais commettre, vous savez, un autre crime comme  
16 celui-là. Parce que j'ai l'intime conviction aujourd'hui  
17 que, je veux dire, mon père étant l'un d'entre eux, il a le  
18 potentiel de commettre à nouveau le même crime.

19 Et ce n'est qu'une seule personne. Vous  
20 savez, il y a beaucoup d'autres individus qui commettent  
21 des meurtres en toute impunité, qui -- vous savez, beaucoup  
22 des femmes qui ont disparu. Je veux dire, comment pouvez-  
23 vous inculper quelqu'un si vous n'avez pas retrouvé de  
24 corps.

25 **MME CHANEL BLOUIN :** Ils sont là dehors.

1                   **M. DANIEL BENOIT** : Il y a des gens, vous  
2 savez, rien qu'à Terre-Neuve, il y a des gens qui ont  
3 commis des meurtres qui marchent -- ils vous croisent sur  
4 le bord de la route et vous ne le savez même pas, car  
5 quelqu'un disparaît et son corps n'est jamais retrouvé,  
6 alors comment dire que cette personne a tué quelqu'un? Vous  
7 savez, certaines personnes sont -- c'est une -- c'est une  
8 façon crue de le dire, mais certaines personnes sont, comme  
9 je l'ai dit, des tueurs nés et elles peuvent commettre un  
10 crime et le cacher si bien qu'elles pourraient ne jamais --  
11 je veux dire, il pourrait s'écouler 20 ans avant de trouver  
12 une trace de -- d'un fragment osseux et de réaliser que ça  
13 se rapporte au meurtre de telle femme. Et pendant ce temps,  
14 l'individu a vécu sa vie et il est probablement mort il y a  
15 un an et il a vécu dans la communauté sans même avoir été  
16 identifié comme un meurtrier.

17                   Mais c'est très -- c'est très alarmant. Je  
18 veux dire, vous savez, ça fait peur de vivre dans un  
19 endroit comme ça, où les gens disparaissent et, vous savez,  
20 bien évidemment, s'ils disparaissent pendant une longue  
21 période, il n'y en a qu'une autre -- il n'y a qu'une autre  
22 explication possible.

23                   **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

24                   **M. DANIEL BENOIT** : Ce n'est pas qu'ils se  
25 sont enfuis parce que, vous savez, parfois vous allez -- si

1       quelqu'un s'enfuit, je veux dire, vous pouvez entendre  
2       parler d'un signalement, que quelqu'un l'a vu en Ontario ou  
3       ---

4                   **MME CHANEL BLOUIN :** Ouais.

5                   **M. DANIEL BENOIT :** --- en Alberta ou pense  
6       l'avoir vu. Mais la plupart des gens qui disparaissent,  
7       disparaissent sans laisser de traces. Et je veux dire, vous  
8       ne pouvez que supposer qu'ils ont été assassinés, kidnappés  
9       ou -- mais -- et vous -- vous ne -- la plupart du temps à  
10      Terre-Neuve, quand vous entendez parler d'une femme qui a  
11      disparu, elle a disparu sans laisser de trace. Et souvent  
12      la dernière personne à l'avoir vue était son partenaire.  
13      Courtney Lake.

14                  **MME CHANEL BLOUIN :** C'est -- ce n'est pas,  
15      comme, un hasard. C'est ---

16                  **M. DANIEL BENOIT :** Non, c'est ---

17                  **MME CHANEL BLOUIN :** --- c'est vraiment ---

18                  **M. DANIEL BENOIT :** --- comme ---

19                  **MME CHANEL BLOUIN :** --- comme une situation  
20      de violence domestique.

21                  **M. DANIEL BENOIT :** Jennifer Hillier, elle  
22      est allée chez son mari et y est restée le jour de sa  
23      disparition. La nuit de sa disparition, elle était chez  
24      lui. On ne l'a jamais revue après ça. Courtney Lake a été  
25      vue pour la dernière fois montant dans le camion de son

1 petit ami. On ne l'a jamais revue après ça. La plupart des  
2 hommes qui disparaissent à Terre-Neuve, vous entendrez des  
3 histoires -- les gens racontent des histoires comme, « Ils  
4 sont partis cueillir des baies », ou « Ils sont partis  
5 chasser et ne sont jamais revenus ». Et il s'avère qu'il y  
6 a peu de temps, un type est allé cueillir des baies ou je  
7 ne sais quoi et il s'est perdu et ils l'ont retrouvé dans  
8 une rivière. Il a glissé et est tombé ou une affaire de  
9 même. Mais au moins, les corps sont retrouvés parce que ---

10 **MME CHANEL BLOUIN :** Ouais.

11 **M. DANIEL BENOIT :** --- les gens savent,  
12 comme, ok ---

13 **MME CHANEL BLOUIN :** Il était là.

14 **M. DANIEL BENOIT :** --- il est allé cueillir  
15 des baies dans cette zone.

16 **MME CHANEL BLOUIN :** D'accord.

17 **M. DANIEL BENOIT :** Mais ces femmes ont été  
18 vues pour la dernière fois avec ces hommes et elles n'ont  
19 jamais été revues par la suite. Et personne ne semble  
20 savoir quoi que ce soit à ce sujet. Comme, c'est -- c'est  
21 soit, vous savez, il y a beaucoup de crimes dont les gens  
22 sont au courant et ils ont trop peur d'en parler, et ils  
23 cachent des renseignements précieux qui pourraient vraiment  
24 faire une différence et résoudre certains de ces cas.

25 **MME CHANEL BLOUIN :** Ouais.

1                   **M. DANIEL BENOIT** : Ou bien ils sont tout  
2 simplement extrêmement bons dans ce qu'ils font et ils s'en  
3 tiennent à ces femmes et on ne les trouve jamais et aucune  
4 accusation n'est jamais portée. Et je veux dire, c'est ce  
5 que j'ai constaté jusqu'ici. Vous savez, c'est frustrant  
6 pour les -- vous savez, pour les familles. Je veux dire,  
7 vous savez, je sais que ces gens adoreraient pouvoir faire  
8 leur deuil. Je veux dire ---

9                   **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

10                  **M. DANIEL BENOIT** : --- vous savez, c'est  
11 une chose de ne pas pouvoir inculper quelqu'un pour un  
12 meurtre, mais c'est -- c'en est une autre de ne même pas  
13 avoir -- vous savez, une tombe.

14                  **MME CHANEL BLOUIN** : Et de ne pas savoir ce  
15 qui s'est passé.

16                  **M. DANIEL BENOIT** : Et ne pas -- vous savez,  
17 je veux dire, la plupart des gens, vous savez, aussi  
18 dramatique que soit l'histoire, même s'ils connaissaient la  
19 cause du décès, ça les aide parfois beaucoup parce que pour  
20 beaucoup de gens, ils veulent savoir si leur fille ou leur  
21 mère a souffert. N'est-ce pas? C'est l'une des choses les  
22 plus importantes que vous -- vous savez, quelqu'un qui a  
23 perdu un proche ou qui a eu un accident ou une affaire de  
24 même, je veux dire, la première question est, « Est-ce  
25 qu'il a souffert? » Parce qu'ils veulent -- ils veulent

1       savoir. Ils veulent quelque chose à quoi se raccrocher ou  
2       quelque chose pour dire, « OK, non, il n'a pas souffert  
3       alors, vous savez, je peux tourner la page maintenant. Je  
4       peux -- je peux commencer à guérir ». Mais ces gens n'ont  
5       rien d'autre que l'espoir de tomber sur la moindre  
6       information qui leur permettrait de trouver le corps, sans  
7       parler de pouvoir porter une accusation. Mais même s'ils ne  
8       trouvent pas de corps, je veux dire, ce meurtrier est  
9       toujours dans la communauté. Le risque qu'une autre  
10      personne disparaisse est toujours là.

11                   **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

12                   **M. DANIEL BENOIT** : C'est -- c'est -- c'est  
13      épeurant et ça ne fera qu'empirer, jusqu'à ce que quelque  
14      chose change. Vous savez, j'ai le sentiment que ça va  
15      continuer à empirer et, vous savez, je prie juste pour que  
16      rien de tel n'arrive jamais à ma famille ou à mes amis.  
17      Mais nous vivons dans un monde différent maintenant.

18                   **MME CHANEL BLOUIN** : Ouais.

19                   **M. DANIEL BENOIT** : C'est -- c'est ce que je  
20      peux -- c'est principalement ce que je voulais dire  
21      aujourd'hui.

22                   **MME CHANEL BLOUIN** : OK. Bien. Y a-t-il autre  
23      chose que vous vouliez ajouter, ou?

24                   **M. DANIEL BENOIT** : Pas que je sache.

25                   **MME CHANEL BLOUIN** : OK. D'accord. Alors nous



1           allons arrêter maintenant.

2

3

4           --- Levée de la séance le mardi 16 octobre 2018.

## ATTESTATION DE LA DACTYLO-DICTAPHONISTE JUDICIAIRE\*

Je, Ashley Robertson, transcriptrice judiciaire, certifie par la présente que j'ai transcrit ce qui précède et qu'il s'agit d'une transcription fidèle et exacte de l'audio numérique fourni dans cette affaire.



---

Ashley Robertson

Le 6 novembre 2018

\*Cette attestation renvoie à la transcription originale en anglais.